

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

CHAMBRE D'ÉCONOMIE PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois achète La Couronne

Créée en 2019, la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a acquis La Couronne, à Sonceboz. Situé au cœur symbolique du Jura bernois, ce bâtiment historique emblématique placé sur un axe de communication millénaire est appelé à devenir dans les prochaines années la porte d'entrée de l'économie et du tourisme de la région.

Une fondation pour gérer et financer des projets majeurs

La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a été créée en fin d'année 2019 par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), Jura bernois tourisme, le Parc régional Chasseral, Jura bernois.Bienne et la Chambre d'agriculture du Jura bernois. Elle concrétise une mesure annoncée dans le cadre de la stratégie économique 2030 du Jura bernois et devient un instrument fondamental pour la réalisation d'autres actions préconisées.

Les missions de la Fondation se concentrent sur l'attractivité, la notoriété ainsi que l'image du Jura bernois et s'en préoccupent au travers de ses spécificités comme l'industrie, l'horlogerie, les produits du terroir, les énergies renouvelables, les paysages et la nature. La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a vocation à coordonner et financer les opérations collectives relatives à ces domaines, particulièrement pour le déploiement d'un concept de communication unique, pour la création d'une porte d'entrée et pour la gestion de l'image, de la propriété intellectuelle des concepts marques ou labels concernant la région.

Présidée par Richard Vaucher (président de la CEP), la Fondation compte Serge Rohrer (président de Jura bernois tourisme) ainsi que Michel Waltherth (président du Parc naturel régional Chasseral) pour vice-présidents, tandis que Virginie Heyer (présidente de Jura bernois.Bienne) assume la responsabilité des finances et que Patrick Linder (directeur de la CEP) officie comme secrétaire. Le Conseil de Fondation est complété par André Rothenbühler (directeur de Jura bernois.Bienne), Fabien Vogelsperger (directeur du Parc naturel régional Chasseral), Guillaume Davot (directeur de Jura bernois tourisme) et Bernard Leuenberger (président de la Chambre d'agriculture du Jura bernois).

«La signature de l'acte de fondation a été un moment émouvant, aussi intense que prometteur. Pour la première fois, les institutions servant la prospérité du Jura bernois dans toute la diversité de ses composantes se sont réunies pour compen-

ser une lacune dans le paysage régional que la stratégie économique 2030 du Jura bernois a clairement soulignée. Cette fondation permettra désormais un degré de coordination, d'imbrication et de financement, jamais atteint dans notre région» analyse Serge Rohrer, vice-président de la Fondation.

Les projets Couronne

La Fondation a adopté un programme d'activité pour les prochaines années réuni sous l'appellation de *projets Couronne*. Il provient directement de l'articulation de mesures convergentes et complémentaires préconisées dans le cadre de la stratégie économique 2030 du Jura bernois. Les *projets Couronne* comprennent un volet *communication* lié au développement d'un concept intégré commun, implanté de manière coordonnée dans la région et progressivement déployé à l'extérieur de celle-ci. Ils englobent aussi un volet *architectural* qui traduira ces orientations dans le bâtiment de La Couronne à Sonceboz qui jouera dès lors le rôle de porte d'entrée de la région, tout en mettant en exergue ses spécificités économiques. «Comme processus de convergence et d'adoption de buts communs, la stratégie économique 2030 du Jura bernois a rempli un office essentiel en identifiant des actions clés à mener et en créant simultanément les conditions de leur réalisation. La création de la Fondation et l'adoption des *projets Couronne* sont une première concrétisation notable qui confirme toute la pertinence de la démarche stratégique menée depuis 2018» constate Patrick Linder, directeur de la CEP.

Un symbole au cœur de la région

Le choix stratégique de La Couronne à Sonceboz est une action majeure qui s'inscrit dans une vision de renforcement de la cohésion du Jura bernois. A équidistance des limites de la région, bénéficiant de connexions autoroutières et ferroviaires multidirectionnelles, immédiatement accessible depuis le plateau, la localisation offre de nombreux avantages et s'impose comme un centre de gravité régional. Le bâtiment de La Couronne a par ailleurs



occupé une fonction centrale depuis le XVIII^e siècle. «Comme relais de diligences placé sur un axe de communication ancien, La Couronne a vu les premières montres quitter notre région pour être commercialisées dans le monde entier; cette centralité régionale était par ailleurs déjà relevée à l'époque et, au cours du XX^e siècle, la position du bâtiment en a fait un point de rencontre privilégié. Une opportunité unique nous est donnée de réactiver ces atouts» commente Michel Waltherth, vice-président de la Fondation. Dans le concept de porte d'entrée de la région en cours de développement figurent un espace de mise en valeur des compétences industrielles, une centrale d'accueil

et de réservation pour l'offre touristique régionale, un point de vente directe de produits du terroir, des salles de réunions polyvalentes, un espace dédié à de petits événements privés et des bureaux qui seront occupés par les institutions régionales.

Une levée de fonds en ligne de mire

La Fondation s'emploie à présent à affiner les *projets Couronne*, notamment dans la dimension architecturale, mais surtout à élaborer le financement requis. Les *projets Couronne* requièrent une enveloppe globale de 5 millions de francs et la Fondation a pour objectif affiché de réunir un million de francs pour y contribuer. Dans cette optique,

elle déploiera prochainement et dans le long terme une campagne de levée de fonds, tandis que des projets de financement participatifs sont également à l'étude. «La volonté d'impliquer l'ensemble de la région anime ces démarches» précise Virginie Heyer, responsable des finances de la Fondation. L'engagement enthousiaste dans la première phase du projet de la CEC Clientis, de la Raiffeisien Pierre-Perthus et de la Banque cantonale bernoise (BCBE) a d'ailleurs permis l'achat du bâtiment dans un délai record.

Le rayonnement futur du Jura bernois

La création de la Fondation, la réhabilitation d'un bâtiment his-

torique emblématique situé au cœur du Jura bernois et la planification des *projets Couronne*, notamment en ce qui concerne le volet communication laissent entrevoir un apport considérable en termes d'image, de notoriété et de perception du Jura bernois.

| pl

Fondation pour le rayonnement du Jura bernois

Richard Vaucher, président
Serge Rohrer, vice-président
Michel Waltherth, vice-président
Virginie Heyer, responsable des finances
Patrick Linder, secrétaire

SOMMAIRE

Des bouts de chou éco-responsables

Le label No Littering obtenu par Les Ecureuils

5

Toute jeune conseillère municipale

Valérie Jenzer élue à Cormoret

9

La foire attendra le printemps prochain

... celle d'automne est annulée à Saint-Imier

11

A disposition durant la pandémie

Les apprentis plein temps récompensés

11

Les baigneurs attendus à Tramelan

La piscine du Château ouvre pour 8 semaines

16

La 21^e aura lieu... en 21 !

La course Villeret-Chasseral-Villeret reportée

19

À LOUER
ORVIN Les Oeuches 17

Société coopérative immobilière loue à partir du 1.10.2020 ou date à convenir

Appart. 3,5 pièces

Spacieux avec fourneau suédois, cuisine bien équipée, balcon, buanderie commune, cave, galetas. Garage

Loyer 1060 fr. charges comprises
Garage 100 fr.
Finances d'entrée exigées.

Renseignements: **079 312 93 45**
Offre par écrite adressée à la société ou par e-mail:
p.aeschlimann@hispeed.ch

À LOUER
SAINT-IMIER

Rue D' Schwab 11

Très bel appartement de 160 m²

dans immeuble historique totalement rénové avec matériaux de très bonne qualité.
4 jolies chambres à coucher avec parquet, dont 1 chambre parentale avec salle de bains privative avec douche à l'italienne, WC, lavabo.

Grande salle de bains avec baignoire, douche à l'italienne, double lavabo, WC et raccordements pour lave-linge et sèche-linge. Large corridor. Grand espace avec salon, salle à manger et cuisine ouvert de 60 m². Balcon. Cuisine agencée de lave-vaisselle, cuisinière, four, micro-ondes, frigo américain et îlot central. Fenêtres triple vitrage avec store électrique. Carrelage moderne.
Possibilité de louer un garage.

Loyer 1450 fr. + 250 fr. charges

2 chambres d'étudiant

se composant d'une salle de bains privative avec douche, WC, lavabo et sèche-cheveux. Fenêtres triple vitrage avec store électrique. WIFI dans les chambres et les parties communes.

Parties communes: joli espace de 30 m² avec cuisine agencée de lave-vaisselle, four, micro-onde, frigo, cuisinière, TV, table, chaises, divan, vaisselle, lave-linge et sèche-linge à disposition.
Electricité, chauffage et ménage hebdomadaire des espaces communs compris dans les charges.

Prix des chambres charges comprises:
370 fr. et 530 fr. (chambres de différentes grandeurs)

Libre de suite ou à convenir
Pour visiter: Lara Ljoki-Dogana **079 611 24 91**

À LOUER
CORGÉMONT

Grand-Rue 28 au 2^e étage
Appart. 6½ pièces

Cuisine agencée avec lave-vaisselle, 2 salles d'eau (1x bains WC, lave-linge et sèche-linge, 1x douche WC), cheminée de salon, terrasse commune au 1^{er} étage.

Loyer 1600 fr. charges comprises

Dès le 1^{er} août 2020 ou à convenir
Tél. **032 489 19 28** ou **079 860 00 04**

J'achète timbres
suisses et autres
032 422 40 91



Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber
Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

horaire: bijouteriepelleter.ch
du mercredi au samedi
Pelletterie
Ouvrez tout l'été
L'amebian

Favorisez
nos annonceurs

TERTIANUM

Réunir autonomie, confort et sécurité

Nous vous proposons:

Un établissement Médico-Social avec une prise en charge de qualité en chambres individuelles.

Onze appartements avec prestations. Cuisine équipée (plaque vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle), salle de bains adaptée, séjour, chambre à coucher, balcon et cave. Une cafétéria est à votre disposition au niveau inférieur de l'immeuble, ainsi qu'une buanderie et un espace bien-être (salon de coiffure, podologie, esthétique). Prestations de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins. Place de parc privée.

Tertianum Les Lauriers—Clé 36—2610 Saint-Imier
032 942 40 40 administration@leslauriers.ch



Emplois

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES **MISE AU CONCOURS**

Afin d'assurer la bonne marche de ses services, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste de

monteur/teuse de réseau à 100 %
pour le domaine du gaz et de l'eau

Cette personne intégrera notre équipe d'entretien et d'extension des installations de distribution permettant d'alimenter près de 500 clients dans le domaine du gaz et 10000 habitants en eau potable.

Ce poste conviendrait à une personne possédant quelques années d'expérience, au bénéfice d'un **brevet fédéral de monteur de réseau eau et gaz** ou d'un **CFC d'installateur sanitaire/chauffagiste**. Elle sera astreinte au service de permanence. La possession d'un permis de conduire de catégorie B est indispensable.

La personne engagée se verra proposer des perspectives d'évolution de carrière et des cours de formation continue.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2020 ou date à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, padatte@saint-imier.ch, tél. 032 942 44 65, ou de M. Christian Zihlmann, chef du Domaine eau et gaz, czihlmann@saint-imier.ch, tél. 032 942 44 58.

Les candidatures avec les documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Monteur/teuse de réseau», **jusqu'au 10 août 2020**.

«**La Fondation La Pelouse**» à Saint-Imier, recherche, pour son secteur école à journée continue Le Griffon

un/e assistant/e socio-éducatif/ve
en période scolaire

Pour un remplacement de congé maternité

Entrée en fonction : 19 octobre ou à convenir.

Dossiers complets à envoyer, jusqu'au 10 août 2020, à Fondation la Pelouse, CP 64, 2610 Saint-Imier

Seuls les dossiers répondant aux critères demandés seront traités.

MUNICIPALITÉ DE SONVILIER
Mise au concours

La municipalité de Sonvilier met au concours le poste d'

administrateur/trice des finances communales
de 80 à 100 %

- Activités principales**
- Gestion autonome de la comptabilité
 - Elaboration des budgets
 - Gestion de la trésorerie
 - Facturation, salaires, décomptes divers
 - Autres tâches précisées dans le cahier des tâches

- Profil souhaité**
- Personne dynamique, motivée, disponible et flexible
 - Formation commerciale, bancaire, administrative ou comptable
 - Langue maternelle française, avec connaissances de l'allemand écrites et orales
 - Personnalité affirmée, apte à assumer des responsabilités et ayant des facilités de contact
 - Maîtrise des outils et logiciels informatiques
 - La connaissance des finances publiques serait un atout

- Nous offrons**
- Une activité intéressante et variée
 - Une formation continue pour le développement des compétences professionnelles
 - Traitement selon l'échelle salariale cantonale bernoise
 - Conditions d'emploi selon le règlement communal sur le statut du personnel

Entrée en fonction: de suite ou date à convenir
Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Maire, Mme Rosemarie Jeanneret, 079 590 77 36 ou mairie@sonvilier.ch
Les candidatures accompagnées des documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, 2615 Sonvilier ou par courriel (mairie@sonvilier.ch), **jusqu'au vendredi 31 juillet 2020** avec la mention «Poste administrateur/trice des finances».

Pour renforcer notre équipe, nous recherchons

une serveuse
pour le service du soir
à 50 % - 70 %

Bilingue français/allemand ou français/italien représente un avantage.

Nous attendons votre appel :
076 544 65 36 - 071 310 02 86
Demandez Monsieur Nicolosi

Restaurant
La Croix Fédérale
Route de Sonceboz 4, 2604 La Heutte
071 310 02 86



Diatel **SAINT-IMIER** TERRE D'ÉNERGIES

MISE AU CONCOURS

Suite au départ de la titulaire, la société Diatel SA et la Municipalité de Saint-Imier mettent au concours le poste d'

assistant/e de vente

Cette personne renforcera l'équipe de vente de Diatel SA (télé-réseau) et du Service Point UPC de Saint-Imier.

Nous cherchons une personne au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce ou d'un titre équivalent, possédant **plusieurs années d'expérience dans la vente** et appréciant le contact avec la clientèle. Une capacité à **gérer le stress et de bonnes connaissances en informatique** sont recherchées. Elle participera à la vente de produits et prestations UPC (information des clients, démonstrations, enregistrement des contrats, suivi des dossiers) dans les domaines d'internet, de la télévision ainsi que de la téléphonie fixe et mobile.

Nous proposons un poste à responsabilités offrant une activité variée dans un environnement dynamique et exigeant.

Traitement: selon l'échelle des traitements du personnel communal

Taux d'occupation: 40 %

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2020 ou à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès d'Ariane Sprunger, responsable commerciale de Diatel SA et du Service point UPC, tél. 032 941 41 42.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, doivent être adressées au Conseil municipal de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Assistant/e Diatel» **jusqu'au 10 août 2020**.

Croix-Rouge suisse
Canton de Berne
Région Jura bernoise

Recherche
chauffeurs bénévoles

La Croix-Rouge suisse Jura bernoise recherche pour tout de suite des bénévoles temporaires pour effectuer des transports.
Les personnes intéressées doivent impérativement ne pas être âgées de plus de 65 ans et ne pas être à risque selon l'ordonnance Covid-19 de la confédération.

Tél. **032 489 10 03**
Courriel: **info-jurabernois@crs-berne.ch**

ICI
vosre annonce aurait été lue
2 col x 35 mm
52 francs + TVA

MOTOCUB ET AMICALE DE PÉTANQUE PÉRY

Membres d'honneur nommés au MCP-AMCP



Fraîchement nommés membres d'honneur, de gauche à droite: Denis Evalet, Bernard Leuenberger et André Buri, tous les trois de Péry

C'est dans la cabane de notre club que s'est déroulée vendredi dernier notre assemblée générale, ceci en présence d'une trentaine de membres.

Celle-ci a commencé avec une minute de silence en hommage à notre ancien président, Denis Helfer, décédé l'an dernier.

Après une récapitulation des événements de l'année écoulée,

de la présentation et de l'acceptation d'un exercice comptable positif et de quelques mutations, nous avons eu le plaisir de nommer deux nouveaux membres au sein du comité. Félicitations à Célia Aufranc et Silvia Weber nommées par acclamation.

Fondé en 1998, le club compte trois membres fondateurs toujours très actifs.

Pour les remercier des nombreuses heures de travail effectuées pour la société, l'assemblée a nommé Denis Evalet, Bernard Leuenberger et André Buri membres d'honneur.

La soirée s'est terminée dans une bonne ambiance avec un repas concocté par le K'fé du Jura, un grand merci à Isabel.

Nous rappelons que nous formons une seule société avec

plusieurs activités, moto-club, amicale de pétanque et patinoire en hiver. Depuis cette semaine, la buvette est ouverte le mardi soir avec possibilité de jouer à la pétanque, de vous désaltérer ou de manger une grillade, vous êtes les bienvenus.

| nsc

www.motoclubpery.ch

ROMONT ET SAUGE AVIS OFFICIELS



Fermeture du secrétariat municipal

Pendant la pause estivale, le bureau est complètement fermé du 13 juillet au 7 août. 1^{re} ouverture: lundi 10 août aux heures habituelles. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

Sacs et vignettes Celtor, pas de vente ni à Frinvillier, ni à

Vaufelin pendant cette période. Vous trouverez ces sacs et vignettes Celtor dans les magasins d'Orvin, Péry et ceux de la vallée de Tavannes.

Merci d'en prendre bonne note et nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. | cm

Inscription au chômage

Nous profitons de vous rappeler que les inscriptions au chômage ne se font plus à la commune, mais directement dans un office régional de placement de Bienne.

En cas de perte d'emploi, l'inscription à l'office doit se faire au plus tard le 1^{er} jour de chômage. | cm

Papiers d'identité

En cette période de vacances, pensez à vérifier la validité de vos passeports ou cartes d'identité.

Pour le renouvellement, veuillez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 afin de vous rendre dans l'un des centres de saisie de Courtelary ou Bienne. | cm

Sortie des Aînés

Notre traditionnelle course des Aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année. Au vu de la situation sanitaire actuelle, le conseil municipal ne veut prendre aucun risque! Nous regrettons vivement cet état de fait, et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.

Au plaisir de vous revoir. | cm

Permis de construire

Durant la fermeture du bureau municipal, les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Merci de contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87. | cm

PLAGNE

Vide-grenier

Le 5 septembre se déroulera le 7^e vide-grenier/brocante sur la place de parc du restaurant Au Vieux Grenier à Plagne.

Les emplacements sont à réserver sur le site www.auvieuxgrenier.ch ou par téléphone au 032 358 15 30. | mya

AGENCE AVS DU BAS-VALLON

Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée du 20 juillet au 7 août.

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Des masques pour tous

Ainsi qu'elle l'a annoncé vendredi dernier par divers canaux, l'administration communale tient des masques de protection sanitaire à disposition de la population: sur décision de la Municipalité, il est offert dix masques à chaque habitant de la commune âgé de plus de 12 ans.

Pour obtenir son lot personnel, ou les divers lots d'un même ménage, il faut appeler l'administration, au 032 488 33 00. Les masques

sont envoyés ensuite au domicile de chaque requérant.

Par courrier uniquement!

Important: il ne faut absolument pas venir chercher des masques au bureau municipal! Cette manière de faire serait parfaitement contreproductive, qui provoquerait des contacts inutiles et évitables, entre personnes d'une part, entre des mains et les produits de protection d'autre part.

On se contentera donc d'un petit coup de fil durant les heures de bureau, afin de garantir les meilleures mesures sanitaires bénéfiques à toutes et à tous. En effet, ces objets destinés à la protection sont manipulés avec un soin

extrême par le personnel communal: équipés eux-mêmes de masques, les employés municipaux ne touchent pas les lots, qu'ils glissent préalablement dans une feuille plastique hermétique, avant de les mettre sous enveloppe.

Ainsi les masques offerts demeurent-ils stériles jusqu'à l'arrivée chez leurs destinataires.

La Municipalité saisit cette occasion pour rappeler à la population que les mesures de protection et de distanciation sociale sont toujours en vigueur et d'autant plus importantes que le virus semble malheureusement augmenter à nouveau son nombre de victimes dans l'Arc jurassien. | cm

Fête annulée, bureau et déchetterie fermés



L'administration municipale rappelle à la population que son guichet demeurera complètement fermé du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet y compris. Durant cette période de vacances, le personnel ne pourra pas être atteint, même par courriel.

Le complexe du Brahon sera pour sa part fermé durant trois semaines, à savoir les mercre-

dis 22 et 29 juillet, ainsi que le mercredi 5 août. L'horaire habituel d'ouverture sera appliqué à nouveau dès le 12 août.

Par ailleurs, on précisera une fois encore qu'en raison évidemment de la crise sanitaire, la manifestation marquant la Fête nationale, prévue le 31 juillet au soir, a été annulée en cet été tristement particulier. | cm

Fermeture estivale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances: le vendredi 14 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

D'ores et déjà, bel été à tous!

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Hôtel du Lion d'Or en 1909 à La Heutte

Construits au début du 19^e siècle, le « Lion » et le « Fédé » de La Heutte étaient des relais prisés par les nombreux commerçants et artisans bernois et seelands qui venaient approvisionner le vallon de Saint-Imier en marchandises diverses. Des écuries étaient à disposition dans les deux établissements.

Carte postale éditée par J. Villars à Bienne. © Mémoires d'Ici, Fonds Roland Choffat

Restaurant Erquël
Rue Dr Schwab 11
CH - 2610 St-Imier
032 940 10 00
restaurant.erquel@bluewin.ch
www.erquel.ch

Restauration italienne

*Tous les jours à midi du 13 juillet
au 8 août inclus / du lundi au samedi*

*Pas de menus de midi
mais à la carte et
Grand Buffet à volonté pour 25 fr.
(sans boissons)*

*Les normes de sécurité liées au coronavirus seront
respectées pour en profiter en toute quiétude!*

SEGWAY:
SENSATIONS INÉDITES!

Juillet & août:
50%
sur les tours
en Segway

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

**Nous produisons
tous genres d'imprimés.**

Imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

LA ROSERAIE

**ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR**

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle

Clientis
Caisse d'Épargne Courtelary

**Cadeau attractif
à l'ouverture**
cec.clientis.ch/jeunesse

affiches

flyers

brochures

enveloppes

publicités

en-têtes de lettre

matériel de vote

faire-part

livrets de fête

publipostage

boîtes pliantes

cartes de visite

journal d'entreprise

blocs notes personnalisés

formulaires facture

Nos réalisations répondront à toutes vos attentes!

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

MAISON DE L'ENFANCE LES ÉCUREUILS CORGÉMONT

A 3 ans, ils débarrassent les rues du village de leurs déchets



Pour son engagement contre les déchets jetés par terre, la Maison de l'enfance Les Écureuils de Corgémont a obtenu le Label No Littering pour l'année 2020. Elle se veut, par ailleurs, proactive dans ce domaine en abordant directement le thème avec les enfants. Lors des promenades, ces derniers, munis de gants, sont invités à ramasser les déchets repérés au sol. Les débris ainsi collectés sont ensuite triés et comptés afin de mieux mesurer l'ampleur de la récolte. « Regarde, je ramasse un déchet, c'est bien pour la

planète! » s'exclame un enfant.

Des bricolages et des activités employant du matériel recyclé sont également proposés aux enfants. Ils construisent, par exemple, des tours de boîtes de mouchoirs ou des châteaux en carton, font de la musique sur des bouteilles vides ou des boîtes de conserve ou laissent s'exprimer librement leur créativité avec différents matériaux.

Des livres sont aussi utilisés afin de permettre les échanges avec les enfants sur la thématique des déchets. Grâce à ces

mesures, la Maison de l'enfance réunit toutes les exigences liées à l'obtention de ce label. La commune de Corgémont soutient le projet en mettant notamment des sacs poubelles à disposition. En adoptant ce label, la Maison de l'enfance informe l'opinion publique que le littering n'est pas toléré dans son domaine de compétences.

Anne Perrin, directrice de la Maison de l'enfance Les Écureuils, est heureuse de pouvoir utiliser ce label: « A leur âge, les enfants ne mesurent pas l'impact négatif de l'abandon

de déchets par terre. Ils sont surtout contents de ramasser les déchets même s'ils les trouvent *dég.* Sans théoriser avec eux, nous souhaitons les sensibiliser à la préservation de l'environnement et sommes conscients de notre rôle d'exemple pour eux. »

Le label No Littering, décerné depuis 2017 par l'IGSU (Communauté d'intérêts pour un monde propre), distingue les villes, les communes et les écoles qui s'engagent activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering. | *sm*



CORGÉMONT

Le Magasin du Monde ne prend pas de vacances

Les enfants sont déjà en vacances, les parents le seront bientôt, mais pas de pause chez les bénévoles du MdM de Corgémont. Après une fermeture forcée en mars et avril, le magasin restera ouvert tout l'été. Du 13 au 31 juillet, il sera ouvert tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h. Dès le 3 août, il retrouvera ses heures d'ouverture normales.

Nos produits alimentaires: chocolats, cafés, thés, épices, pâtes, etc. sont toujours bien appréciés et vous trouverez certainement le cadeau de votre choix dans notre rayon d'artisanat sans cesse renouvelé.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances, aussi bien aux personnes qui prendront bientôt la route qu'à celles qui resteront à la maison. | *les bénévoles*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Le matin seulement

La Municipalité rappelle que durant la semaine prochaine, les bureaux de l'administration (provisoirement installés dans l'immeuble Centre communal) seront ouverts le matin uniquement. Du lundi 13 au vendredi 17 juillet, on pourra donc s'y rendre de 8h30 à 11h30.

Dès le 20 et jusqu'au 31 juillet y compris, cette administration sera par contre fermée totalement. La réouverture, selon l'horaire habituel, interviendra donc le lundi 3 août.

Pour les cas urgents survenant durant la période de fermeture, on pourra faire téléphoniquement appel au maire, Etienne Klopfenstein (079 210 97 04), ou au vice-maire, Bernard Tschanz (079 634 01 13).

Les membres des autorités et les employés de la Commune souhaitent un très bel été à tous leurs concitoyennes et concitoyens. | *cm*

Un grand bravo !



Sude Ertugrul fait la fierté de la Municipalité

La Municipalité a le plaisir et la fierté d'annoncer que son apprentie sortante, Sude Ertugrul, vient de se voir décerner une mention *Très bien* pour sa Maturité professionnelle commerciale. Un excellent résultat, qui s'ajoute à la mention *Bien* rehaussant son Certificat fédéral de capacité d'employée de commerce.

Les autorités et l'administration municipales félicitent cha-

leureusement cette apprentie sortante, avec laquelle chacun a connu beaucoup de plaisir à travailler, et lui adressent leurs meilleurs vœux pour la suite de son parcours de formation. Forte de ses excellents résultats, Sude Ertugrul va effectivement poursuivre ses études à la Haute Ecole de Gestion (HEG), à plein temps et en section d'économie d'entreprise. | *cm*

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Fermeture pendant l'été

A l'occasion des vacances d'été, notre administration sera fermée du lundi 27 juillet au dimanche 9 août, réouverture le lundi 10 août à 10h.

Merci à la population de prendre bonne note de ces restrictions et de la compréhension. | *cm*

Travaux CFF et route cantonale

Les CFF procéderont à des travaux de nuit du 16 au 28 août sur la ligne Sonceboz-La Chaux-de-Fonds. Il n'est pas précisé dans quelle mesure Cortébert sera concernée, mais il est dès lors possible que des nuisances sonores aient lieu. Par ailleurs, le chantier de réfection de la route cantonale à travers le village se déroulera aussi pendant les mois d'août à octobre. Un feu alterné sera mis en place et il faut donc prévoir des temps d'attente, notamment aux heures de pointe matin et soir. Le Conseil municipal remercie la population de sa compréhension et de sa patience. | *cm*

Contrôles AIB et électricité

Les contrôles périodiques des bâtiments communaux ont eu lieu du point de vue de l'assurance immobilière et de l'électricité. Les points relevés qui doivent être corrigés le seront dès que possible, si nécessaire en effectuant quelques travaux. | *cm*

Dons

Trois dons de 100 francs ont été décidés en faveur de Mémoires d'ici, de l'association CICADA et de la société d'embellissement du village afin d'honorer le travail de ces associations qui œuvrent pour le bien public. | *cm*

Déchetterie

Les personnes habitant près du point de collecte des déchets recyclables à côté de la fromagerie notent que du verre est régulièrement déposé hors des heures ouvrables, notamment en pleine nuit.

Il est rappelé qu'il faut respecter la tranquillité du voisinage en ne déposant en aucun cas du verre pendant les heures nocturnes. | *cm*

Ecole à journée continue

Une petite étude sommaire va être effectuée entre la direction de l'école et le Conseil municipal pour évaluer quel serait le coût concret de mise en place de certains modules d'école à journée continue à Cortébert, notamment à midi. | *cm*

Assemblées par correspondance

Les assemblées générales de Patrimoine bernois et de la Clientis Arena (Saint-Imier) ont été tenues par courrier et le Conseil municipal a ratifié tous les points proposés par le comité, respectivement le Conseil d'administration. | *cm*

Les Ruaux

Quelques travaux d'entretien ont eu lieu sur le chemin des Ruaux, notamment pour tailler des buissons, et pour refaire quelques rigoles. Celles-ci sont d'une part destinées à l'évacuation des eaux de surface et servent d'autre part à ralentir les véhicules qui ne tiennent pas compte de la poussière qu'ils produisent en roulant à une vitesse inadaptée aux circonstances lorsque le terrain est sec. Le Conseil municipal remercie encore une fois les usagers de penser aux autres. | *cm*

Circulation à la montagne

Le Parc régional Chasseral suit l'évolution de la circulation des automobiles dans le secteur des Métairies de Gléresse et Bois-Raiguel depuis le projet de guidronnage Pont des Anabaptistes-Place Centrale réalisé en 2012. Les chiffres 2019 montrent une nette baisse du trafic à la sortie du Pont des Anabaptistes entre 2018 et 2019, soit de 14322 à 11591 véhicules pour toute la saison. Pour le secteur de la Place Centrale, le nouveau compteur installé montre le passage de 8638 véhicules sur la saison. Finalement, le compteur installé entre Pierrefeu et Bois-Raiguel montre une diminution régulière du trafic d'environ 5900 véhicules en 2011 à env. 3900 véhicules en 2019.

Ces chiffres permettent de constater que l'idée du projet qui était d'inciter le trafic à s'orienter sur la route asphaltée et de décharger le tronçon en groisse est réalisée. | *cm*

Retrouvez
le journal
de la semaine
dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

Félicitations!

Menuiserie - Agencement
Charpente - Construction Bois
Couverture - Fenêtres



Sur le Pont 6d - 2610 St-Imier
Tél. 032 941 45 03
Fax 032 941 53 52
info@oppliger-bois.ch
www.oppliger-bois.ch



Adrian Bühler
CFC charpentier

Nous félicitons vivement notre apprenti pour l'obtention de son CFC avec mention et remercions nos collaborateurs pour leur contribution à cette réussite.

Nous lui souhaitons nos vœux les meilleurs pour son avenir professionnel et personnel.

Jeunes, assidus, talentueux: toutes nos félicitations pour la réussite de votre apprentissage!



Maéva Broglie



Théo Godel

Agence générale Moutier-St-Imier
David Wahli

mobiliere.ch

Rue Centrale 1
2740 Moutier
T 032 494 53 20
moutier@mobiliere.ch

la Mobilière

126203



VOH SA félicite vivement ses apprentis pour la réussite de leurs examens :



Lucas Dalla Piazza,
électronicien,
4^e année de pratique
accomplie dans
notre entreprise

Christian Bourquin,
dessinateur-
constructeur,
3^e et 4^e années
de pratique
accomplies dans
notre entreprise

Roshan Lashkari,
mécanicien de
production,
3^e année de
pratique accomplie
dans notre
entreprise

Axelle Tanner,
employée de
commerce,
trois ans
d'apprentissage
accomplis dans
notre entreprise

Nous leur souhaitons nos vœux les plus sincères pour leur avenir personnel et professionnel.



cec.clientis.ch

Félicitations à Madame Marielle Kläy pour l'obtention de son CFC d'employé(e) de commerce, profil E avec maturité professionnelle commerciale.

La banque remercie également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui contribuent chaque année, par leur sérieux et leur professionnalisme, à transmettre leurs connaissances aux jeunes qui choisissent d'y suivre une formation.

Clientis Caisse d'Épargne Courtelary SA – une banque régionale à taille humaine tout près de chez vous depuis 191 ans !

 **Clientis**
Caisse d'Épargne Courtelary



Chauffage à distance : la SA est entrée en fonction

Un succès considérable déjà sur le site de Péry, où la collectivité avait fait œuvre pionnière en 1984



Le responsable technique du projet, Andreas Kuoni (à gauche), et le président de la SA C&D EcoLogis, André Bessire, devant la toute nouvelle chaudière de Péry

La commission communale temporaire du chauffage à distance a tenu jeudi dernier son ultime séance, où elle a accepté sa dissolution et transmis le flambeau à la Société anonyme C&D EcoLogis, que préside rappelez-le André Bessire (et dont nous avons relaté la création officielle tout récemment dans ces colonnes).

A cette occasion, Andreas Kuoni, responsable de l'entreprise Kasontor AG, à Port, diri-

geait une visite de la chaufferie installée en sous-sol du centre communal de Péry. Visite fort intéressante, révélant une installation quasi achevée, dont la mise en service interviendra ce mois encore ou le suivant; la pandémie ne l'aura donc que peu retardée.

2020, la bonne année!

Installant en 1984 le premier chauffage à copeaux de bois du Jura bernois, pour sa halle

de gymnastique toute neuve, la Municipalité de Péry faisait alors œuvre de pionnière. Vingt ans plus tard, lorsqu'elle l'ouvrait pour la première fois aux particuliers, elle ne rencontrait pourtant aucun écho. Cette année par contre, le succès est au rendez-vous, et même sensiblement plus conséquent qu'espéré!

En transmettant le flambeau à la nouvelle SA, le maire Claude Nussbaumer s'en réjouissait, non sans remercier les commissionnaires, en particulier les deux bourgeoisies, pour leur engagement dans ce projet.

A La Heutte aussi

Andreas Kuoni précise que sur le chantier de La Heutte, le pousse-tube passera sous la route cantonale ce mois encore, tandis que sera lancée incessamment la planification du bâtiment qui abritera la chaufferie locale.

A Péry, on l'a dit, la chaufferie est sur le point d'entrer en fonction, les tuyaux du secteur est étant d'ores et déjà opérationnels. Pour le secteur ouest, tout sera terminé cet automne, les contrats étant en cours de signature.

Sécurité assurée

Le spécialiste et responsable du projet donnait à l'assemblée de jeudi diverses informations techniques pertinentes. En précisant notamment que la sécurité d'approvisionnement en chaleur est assurée: «La puissance maximale sera potentiellement nécessaire durant une dizaine ou une petite vingtaine de jours par année au maximum, selon les rigueurs hivernales. Et s'il fallait l'augmenter un peu pour deux ou trois potentielles nuits glaciales, la chaudière à mazout existante suffirait amplement. C'est une réserve, une sécurité, qui ne coûte rien d'autre que le mazout consommé, puisqu'elle est installée et fonctionnelle.»

Une excellente surprise

A la toute nouvelle SA C&D EcoLogis, Andreas Kuoni réservait par ailleurs une excellente surprise financière: en faisant appel à la Fondation helvétique Kliik, un groupement de compensation sectoriel pour les carburants fossiles, la chauffage à

distance de Péry peut espérer une subvention totale de quelque 104 000 francs (versée par annuités, sur dix ans), soit 100 francs par tonne de CO2 économisés. Un soutien 7 fois plus élevé que la potentielle subvention cantonale, et qui sera calculé sur la consommation réelle d'énergie.

Cette compensation n'a rien à voir, soulignons-le, avec la subvention de 10 000 francs versée aux propriétaires qui passent du mazout au chauffage à distance.

Une visite passionnante

Visitant l'installation flambant neuve en cours d'achèvement dans les sous-sol du centre communal, les membres de l'ex-commission et de la SA y ont découvert une chaudière impressionnante et des chiffres non moins édifiants. Pour exemple: le total de l'eau stockée dans ce sous-sol, à savoir 12 500 litres. Quant au liquide qui circulera dans l'ensemble du réseau de Péry, on le calculera une fois tous les immeubles reliés. | cm

Oubliés ?

La commission du chauffage à distance avait pour objectif de contacter tous les propriétaires installés dans le périmètre de possible abonnement. Il n'est cependant pas exclu qu'elle ait omis malencontreusement une personne ou un immeuble.

Dès lors, si vous pensez appartenir au périmètre concerné et si vous manifestez de l'intérêt pour ce système de chauffage, n'hésitez pas à contacter Yanik Chavallaz, responsable technique municipal, au 079 485 64 28 ou par courriel à l'adresse y.chavallkaz@pery-laheutte.ch. | cm



Ils ont toutes les raisons d'être favorablement impressionnés, le maire Claude Nussbaumer et le secrétaire municipal Thierry Egglar

Une magnifique carrière d'enseignante vécue à La Heutte

Jeudi dernier sur le coup de 10h, les élèves de l'école de La Heutte réservait une belle surprise à Gloria Taboada, leur directrice de site et respectivement enseignante de classe en 4H. En chanson, puis autour d'un gâteau maison, ils disaient à cette maîtresse particulièrement appréciée toute la

reconnaissance de quantité de volées d'écopiers. Les paroles de circonstance, signées par des collègues émues, faisaient évidemment référence à de multiples moments de joie partagée.

En 41 ans, tous passés au sein du même établissement, elle en a vu défiler, Gloria

Taboada, des bambins qui ont gardé et garderont d'elle le souvenir d'une enseignante chaleureuse, patiente et aimante! Une professionnelle efficace, à l'écoute de ses élèves et sachant particulièrement bien les motiver, mais également une collègue et une directrice extrêmement appréciée.

La magnifique carrière de Gloria Taboada s'est achevée avec l'année scolaire 2019-2020, cet exercice certes profondément marqué par la pandémie et ses tracés, mais aussi par la joie d'accueillir dans sa classe ses deux petites-filles aînées. Lundi, cette enseignante expérimentée a donc entamé une retraite ô

combien méritée et dont on sait pertinemment qu'elle sera très active.

Deux autres membres appréciées de l'école primaire de Péry-La Heutte ont également atteint cet été l'âge de la retraite, à savoir Monique Desmeules et Nadine Sanchez, enseignantes spécialisées.

Signalons enfin les départs de Maryline Chenal, qui s'en va enseigner dans le Jura après 14 années à Péry, d'Aline Widmer qui met provisoirement sa carrière entre parenthèses pour se consacrer entièrement à sa famille, et de Mathilde Latscha qui poursuit sa carrière à Bienne.

A toutes ces enseignantes, et en particulier aux trois jeunes retraitées, les autorités municipales adressent leurs chaleureux remerciements et leurs meilleurs vœux pour l'avenir.

Aux écoliers, à leurs familles, au corps enseignant in corpore et à tous les habitants de Péry-La Heutte, l'établissement scolaire local souhaite de vivre un très bel été.

| cm



Fermeture du bureau

Le bureau communal de Péry sera fermé du lundi 20 juillet au vendredi 7 août. Réouverture le lundi 10 août selon l'horaire habituel. Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 251 34 48 durant la journée. Nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous! | cm

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, du 14 au 18 juillet: Patrick Werth, Cure Sainte Marie, 032 329 56 01, 078 720 57 87.

Messe: samedi 15 août à 18h, Chapelle de Reuchenette (en attente des nouvelles règles) afin de respecter les directives (Covid-19). Pour les nouvelles dispositions, voici le lien: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html. Pour les autres célébrations, se référer à l'Angelus.
Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la Chapelle: pas encore au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: pas encore actuelle.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIÉ rue des Roses 6
case postale 207

Prochaine messe le dimanche 6 septembre à 10h.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: samedi 11 juillet à 17h30 à Tavannes; pas de messe en semaine durant les mois de juillet et août.

Infos: l'équipe pastorale se tient à disposition si besoin au 077 460 91 48. Vous pouvez trouver des renseignements sur notre site internet:

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIÉ

Horaire liturgique: samedi 11 juillet, 18h, Corgémont; dimanche 12 juillet, 10h, Saint-Imier.

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Bonnes vacances!: chers catéchumènes du Vallon, du cycle 1 aux proches confirmants, nous vous souhaitons un très bel été! Que vos vacances vous apportent bien-être et découvertes, à deux pas de chez vous ou un peu plus loin, peu importe. Et nous nous réjouissons de vous retrouver, vigousses et rieurs, au culte d'Ouverture du caté, le 30 août à la Collégiale de Saint-Imier. Ou le 23 août pour ceux qui confirment.

L'équipe-caté, Florence, Paula, David et Sarah

Mini-culte en ligne: dimanche 12 juillet, pas de culte dans nos paroisses, mais mini-culte à retrouver sur notre chaîne Youtube et sur referguel.ch.

Personne de contact pour les homes: pendant l'été, en attendant l'arrivée du nouvel aumônier des homes, les personnes qui auraient besoin d'une visite peuvent en faire la demande à David Giauque (coordonnées sous paroisse de Corgémont-Cortébert).

Ecoute et prière: en cette période où les manifestations, rencontres et cultes sont annulés, nous vous rappelons que vous pouvez bien sûr téléphoner à votre pasteur ou faire appel au service écoute et prière des paroisses réformées de l'Erguël, en téléphonant au 077 423 20 20 ou en écrivant un courriel à ecoute@referguel.ch. Infos sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.

Café deuil/GAPE: en raison de la pandémie, les rencontres café deuil prévues dans le cadre du GAPE (groupe d'accompagnement des personnes endeuillées) sont annulées jusqu'à nouvel avis. Vous avez toutefois la possibilité de contacter le pasteur Richard Riesen pour un entretien par téléphone, whatsapp ou skype: 032 489 17 68, 076 536 53 26.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Prière œcuménique: notre groupe marque une pause du 1^{er} juillet au 12 août. Nous nous réjouissons de vous retrouver le 12 août de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.

Prochains cultes: dimanche 12 juillet, mini-culte en ligne par Werner Habegger. Prochain culte dans la paroisse: le dimanche 19 juillet, 10h à Corgémont. Officiant: Werner Habegger.

Service de taxi pour les cultes: si des personnes désirent se rendre au culte mais n'ont pas de voiture, elles peuvent contacter David Giauque pour arranger un service de taxi.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Werner Habegger
Pasteur,
032 489 18 09
werner_habegger@bluewin.ch

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire,
079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse Raymond Béguelin; 078 617 57 61
raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte d'été: dimanche 12 juillet, à Renan, 10h, avec S. Médebielle.

Conseil de paroisse: mardi 14 juillet, 19h, à la Cure.

Ecoute, entretien, partage, prière: le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Cultes: dimanche 12 juillet, 10h, à Orvin. Matthieu 12,22-32: résister aux forces de division. Officiant: Gilles Bourquin. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour le syndicat des paroisses de l'Erguël.

Accompagnement des pasteurs: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, n'hésitez pas à contacter nos pasteurs qui se tiennent à votre disposition. Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Activités paroissiales: supprimées jusqu'à nouvel avis. Votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres: 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte d'été: dimanche 12 juillet, 10h, avec S. Médebielle.

Ecoute, entretien, partage, prière: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIÉ

Cultes: dimanche 12 juillet, cultes d'été en demi-région à Renan et Courtelary à 10h; dimanche 19 juillet, cultes d'été en demi-région à Sonvillier et Corgémont à 10h; dimanche 26 juillet, culte en ligne sur www.referguel.ch; dimanche 2 août, culte à 10h à la collégiale, dernier culte célébré par le pasteur Marco Pedrolì, offrande: fonds jurassien d'encouragement à la formation en église; dimanche 9 août, culte en ligne sur www.referguel.ch.

Vacances du secrétariat: du 8 au 27 juillet. Le sacristain-concierge est atteignable au 079 427 81 52.

Vacances du pasteur Pedrolì: du 6 au 27 juillet.

Nous restons à votre service!: le déconfinement est en route, mais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30.

Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile. Nos encouragements à tous!

Plan annuel des cultes: disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande, en s'adressant au secrétariat au 032 941 37 58, ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Aumônerie des homes, renseignements: Marco Devaux Allisson, 076 438 02 09, laure.devaux@referguel.ch et David Giauque, 079 823 75 84, david.giauque@referguel.ch

Pasteur remplaçant: Marco Pedrolì, 076 588 98 85, marco.pedrolì@sunrise.ch

Permanence téléphonique pour les services funèbres: 0800 22 55 00.

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 12 juillet, culte à 10h à Courtelary.

Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous par téléphone, WhatsApp ou Skype, dans votre jardin ou à la salle de paroisse. N'hésitez pas à le contacter.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILLIER

Culte d'été: dimanche 12 juillet à 10h à l'église de Renan. Officiant: Serge Médebielle.

Site internet: le site internet des paroisses de l'Erguël s'est considérablement enrichi pendant la période du confinement: vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur www.referguel.ch.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres: 0800 225 500

Site internet: www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN

TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Predigtferien: Pfarrerin Rebekka Meili übernimmt die Urlaubsvertretung im Pfarramt vom 6. Juli bis zum 3. August. Ihre Natelnummer: 079 259 96 99.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 12 juillet, 10h, Malteray, culte Par8 à la place de pique-nique de la Pierre de la Paix. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 079 502 79 63.

Cultes de l'été: la période estivale est à nos portes, d'ores et déjà nous vous souhaitons un temps béni. Pour le service de taxi, merci de vous annoncer le matin même entre 8h et 9h. Durant l'été, les cultes à venir sont les suivants:

– 19 juillet, 10h, Tramelan, taxi: 032 941 64 71

– 26 juillet, 10h, Tramelan, taxi: 032 487 46 75

– 2 août, 10h, Sornetan, taxi: 032 941 64 71

– 9 août, 10h, Tramelan, taxi: 032 487 57 64

– 16 août, 10h, Tramelan, taxi: 032 487 67 84

– 23 août, 10h, Tavannes, taxi: 079 717 05 39,

culte Par8 de la rentrée KT

Groupe Jader: vendredi 3 juillet, dès 19h, Chalet famille Bühler, grillades; infos Ph. Kneubühler 078 616 71 57.

Célébration œcuménique home Les Lovières: lundi 20 juillet, lundi 3 et 17 août, 15h, salle polyvalente, (célébrants: 20.07, J.-L. Crétin; 3.08, P. Donzé; 17.08, E. Germain).

Veillée de Prière Taizé: mardi 28 juillet, 19h30, église catholique.

Information: au moment de rédiger cette chronique, la situation sanitaire reste délicate et son évolution difficile à prévoir. Il est donc possible que le programme annoncé soit susceptible de subir des modifications, merci de votre compréhension. Durant la période des vacances d'été, la permanence du secrétariat est ouverte uniquement le mardi de 9h à 11h ou sur rendez-vous au 032 487 48 20.

Services funèbres: permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Culte: dimanche 9 août, 10h, Villeret, Fête Nationale avec cors des Alpes.

Réouverture de la cure: dès le 17 août.

Grillades party: vendredi 21 août dès 18h sur inscriptions par sms, WhatsApp ou téléphone au 079 289 95 06, jusqu'au mercredi 19 août.

Heures d'ouverture bureau: vendredi matin 8h-11h

Présence pastorale: mercredi, jeudi et permanence au bureau le vendredi matin

Services funèbres: 0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIÉ rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org (site officiel gratuit)

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte: dimanche 12 juillet, à 10h, français.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIÉ CORMORET

La Petite Pause: vendredi 17 juillet de 8h à 11h à Cormoret, route Principale 13. Bienvenue à tous!

Culte de partage: dimanche 19 juillet à 10h à Cormoret.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIÉ Jacques-David 12

Cultes: dimanche 12 juillet à 10h, nous aurons le culte témoignage à la montagne, suivi d'un pique-nique. Infos: 032 941 58 25; dimanche 19 juillet à 10h dans nos maisons, nous vous enverrons par messagerie électronique un culte *clé en main*, pour ceux qui le veulent: pasteur Luc Normandin, 032 941 58 25; dimanche 26 juillet à 10h, nous aurons un culte dans nos locaux animé par Jacques et Dominique Lachat de Villeret; dimanche 2 août à 10h, nous aurons le culte à la montagne, suivi d'un pique-nique. Infos: 032 941 58 25.

Service d'entraide disponible pour tous: écoute, partage, coup de main et prière: 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIÉ Fourchaux 36

Bertrand Mathys
Pasteur
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIÉ rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 12 juillet, 10h, prédication Daniel Molla. Ecole du dimanche et garderie.

David Weber
Pasteur
djw.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

www.eglisemvmt.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIÉ rue de Châtillon 18

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73

www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

En raison de l'épidémie, nous vous proposons en vidéo-conférence des messages bibliques, des histoires pour les enfants et des temps de prières.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Gottesdienst: dimanche 12 juillet à 10h aux Mottes, avec garderie et activités pour les enfants.

Culte en commun: dimanche 12 juillet à 10h. La prédication du culte en commun à l'Eglise du Figuier est mise en ligne sur notre site. Ne pas se rendre sur les lieux de cultes en commun!

www.menno-sonnenberg.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN Grand-Rue 116

entrée: face à Albert Gobat 15

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 12 juillet, 9h30, culte en commun transmis par l'église du Figuier.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Gottesdienst: dimanche 12 juillet, 10h à la Chapelle la Chaux-d'Abel.

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



COURRIER DE LECTEUR

Syndicat scolaire CoViCou dissout ! Dernière nouvelle du Copil !

Le groupement scolaire Cormoret-Villeret-Courtelary existe depuis 1957. Auparavant, nos écoliers allaient à l'école secondaire à Saint-Imier. Les habitants de nos 3 villages étaient peu satisfaits de la mainmise de la commune de Saint-Imier sur la sélection des élèves désireux d'accéder à cette école. Il est arrivé que des élèves très capables soient refusés parce qu'ils parlaient allemand à la maison. Comme mon ami Yvan. Au cours des années 50, le mécontentement se fit toujours plus grand aussi concernant les brimades reçues par les enfants de nos communes, dont mon ami Henri, par certains instituteurs. Un incident dont le soussigné fut la victime m'a profondément et définitivement marqué et mérite d'être signalé ici: venant de passer l'examen d'entrée à ce qui est actuellement la HES à Saint-Imier et n'en connaissant pas le résultat, je fus interpellé à son entrée en classe par l'instituteur E.D. qui me dit: tu as réussi, mais tu es un imbécile. En effet j'avais fait une seule faute en mathématiques alors que j'étais bon dans cette branche. Imaginez l'effet d'une telle remarque sur un adolescent de 15 ans, de plus timide comme je l'étais à l'époque. Un manque de pédagogie et de savoir-vivre. De tels personnages ont pourri ma vie d'écolier à Saint-Imier.

du Bas-Vallon n'ont pas été épargnés non plus. Ils me l'ont souvent remémoré. Mes amis de Saint-Imier n'étaient jamais insultés de cette façon. Les élèves externes, du moins ceux de Villeret à Cortébert, étaient déconsidérés.

Heureusement, nos parents des 3 villages concernés ont réagi à de telles circonstances et sont parvenus à la création en 1957 d'une école secondaire à Courtelary.

Les mêmes souvenirs sont la cause du refus de Villeret de fusionner avec le projet de fusion de communes. Citoyens de Cormoret et Courtelary, lisez attentivement les 11 pages d'informations récentes concernant la fusion. CoViCou sera dissout en cas de fusion et vos enfants heureux dans votre école, tout comme les miens l'étaient il y a plus de 30 ans, en subiront les conséquences. Je rappelle que l'école de Villeret, complètement reconstruite à l'intérieur, sera à la rentrée la plus moderne de tout le Vallon. Comment se fera la répartition des élèves? Les transports seront plus longs, les élèves de Villeret oseront-ils encore aller à Courtelary et vice-versa? L'école secondaire sera peut-être dissoute aussi? Il n'est rien dit à ce sujet. Plus de mairies, plus d'assemblées communales. Et plusieurs millions de déficit (écrit noir sur blanc dans le rapport) sont prévus les premières années. Ce sera la suprématie de Saint-Imier dans tous les votes. Alors les 200 à 400 francs en plus ou moins d'impôts à payer suivant la commune ne justifient pas la fusion et ne sont rien comparé à tout ce qui va nous manquer.

| cab
(nom connu de la rédaction)

Merci de respecter les règles, mercredi pour les cassons

Une tournée sous surveillance le 15 juillet



Lors des deux dernières tournées de cassons combustibles, la Municipalité a constaté de nombreuses entorses, plus ou moins graves, aux prescriptions en vigueur. Ces dernières mettent en péril la pérennité de ces récoltes, gratuites pour les habitants, et augmentent considérablement et inutilement la facture des déchets pour la collectivité.

Aussi les dépôts de mercredi prochain le 15 juillet seront-ils scrutés de près. On rappellera donc ici les règles principales en vigueur, en remerciant par avance la population de les respecter.

Pas d'emballage!

Primo, les emballages de carton ou papier doivent être déposés dans la benne ad hoc de l'EcoPoint, et non lors de cette tournée de cassons combustibles.

Deuxio, les emballages de plastique doivent être éliminés par sacs poubelles consignés, voire par conteneur pucé.

Tertio, tous les déchets provenant d'une poubelle de ménage doivent être éliminés dans des sacs consignés, par les conteneurs semi-enterrés de l'EcoPoint.

Important: ainsi que son appellation le dit clairement,

la récolte des cassons combustibles exclut tout matériau non combustible, et donc tous les appareils ou autres objets métalliques. Une récolte particulière est organisée, deux fois par année, pour ce genre de choses (machines à laver, appareils informatiques, casseroles, téléviseurs, etc.).

La plupart des artisans et commerçants de la localité utilisent la filière des conteneurs pucés et taxés au poids, pour éliminer leurs emballages et autres déchets. La Municipalité recommande, à tous leurs collègues, de faire de même. | cm

Des conteneurs

La plupart des artisans et commerçants de la localité utilisent la filière des conteneurs pucés et taxés au poids, pour éliminer leurs emballages et autres déchets. La Municipalité recommande, à tous leurs collègues, de faire de même. | cm

Election complémentaire au Conseil municipal



Valérie Jenzer

Suite à une démission enregistrée ce printemps, la population de Cormoret devait faire parler les urnes ce dimanche 5 juillet pour repourvoir un siège au Conseil municipal.

Un choix s'offrait aux électeurs par deux candidatures, émanant de jeunes citoyens du village. La liste intitulée COR-Mouvement proposait la candidature de Basil Moser, tandis que la liste intitulée Au service du village présentait celle de Valérie Jenzer.

Au terme du dépouillement, le président du bureau de vote Marc Mermod a publié les résultats suivants:

- Ayants droits: 372
- Bulletins rentrés: 127
- Nul: 1
- Blanc: 2
- Bulletins valables: 124
- Majorité absolue: 63
- Est élue avec 69 voix: Valérie Jenzer
- A obtenu 55 voix: Basil Moser

La soif d'apprendre

Valérie Jenzer est née en septembre 2000. Elle étudie au ceff Commerce, en section de maturité intégrée, et envisage de fréquenter ensuite une HEG ou une HES, histoire de se spécialiser. Une grande soif d'apprendre anime cette jeune femme qui souhaite découvrir les rouages de la commune et les nombreux domaines que doit aborder une conseillère municipale.

Adeptes de lecture et de sports durant ses loisirs, Valérie Jenzer estime que l'élire au Conseil municipal permettra de soutenir la jeunesse et donc une autre façon de penser, tournée vers l'avenir.

Nous remercions le candidat malheureux pour son intérêt à la fonction publique et espérons le retrouver pour d'autres services pour le village. | cm

SEL DE LA SUZE

Assemblée générale du SEL de la Suze



Les trois heureux gagnants de la tombola

Les membres étaient convoqués le jeudi 2 juillet pour participer à l'assemblée générale. Lors de celle-ci, une tombola était organisée. Trois heureux gagnants ont ainsi pu repartir avec un beau panier (bien) garni de produits, tous fait maison! Félicitations à eux!

A souligner encore que suite à la démission de Margret Racine et Christine Weingart, que nous remercions encore pour leur présence et leur travail depuis la création du SEL régional, une nouvelle secrétaire a été élue en la personne de Viviane Duvoisin.

Elle rejoint notre joyeuse troupe composée de Florence Dornbierer, Florence Coureau Thibaut et Ludvine Houllmann.

Le poste de vice-présidence reste à repourvoir, en sachant qu'au sein du comité du SEL de la Suze, nous fonctionnons sur le principe de *gouvernance partagée*, afin de répartir équitablement les rôles selon les compétences, mais aussi et surtout selon l'agenda et charge du moment de chacun.

Alors si vous avez envie de vous investir dans le SEL de la Suze, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons, ceci afin de continuer à faire vivre ce Système d'Echanges Local qui commence à se faire bien connaître dans notre vallon.

En attendant de vous retrouver en septembre pour notre prochaine soirée basée sur le thème *clean-up*, nous vous souhaitons un très bel été. | le comité

16 communes, 1 JOURNAL

CORMORET

Gym seniors Bel automne

Les leçons de gym du mardi matin sont remplacées par de la marche. Mardi 14 juillet, rendez-vous sur la place de parc à Cormoret, 9h. En cas de pluie, la marche est annulée. | fd

Renseignements: Fifi Droz 032 944 18 02

Réclame

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.

Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H



Place de pique-nique

Le Conseil municipal ne veut plus voir ça!



C'est trop fréquemment que le personnel de la voirie retrouve la place de pique-nique dans un tel état. C'est absolument inadmissible.

Cette place est mise à la disposition des pique-niqueurs par la municipalité de Villeret et entretenue par le service de la voirie qui s'efforce de la maintenir en bon état et de réparer les dégâts occasionnés. Ces derniers temps, l'utilisation de

ce coin a été mis à mal et des déprédations ont été commises par des personnes peu scrupuleuses et irrespectueuses de ce coin bucolique.

Aussi nous demandons aux utilisateurs de ramasser leurs déchets et de les reprendre avec eux, de quitter la place en la laissant en ordre. Les tables seront débarrassées et exemptes de restes de nourriture, bouteilles et autres déchets.

En respectant ces règles simples les utilisateurs contribueront à maintenir cette place de pique-nique dans un état acceptable. En cas de récidive, le Conseil municipal se verra dans l'obligation de fermer cet endroit de manière définitive! | cm

16 communes

1 JOURNAL

Vacances de l'exécutif

Après un premier semestre très chargé, le Conseil municipal a tenu, ce lundi 6 juillet, sa dernière séance avant de prendre un congé de 5 semaines bien mérité. C'est en effet à partir du lundi 17 août que l'exécutif reprendra le cours de ses séances agendées toutes les deux semaines.

Le Conseil municipal profite de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyennes et citoyens un bel été ensoleillé. Prenez bien soin de vous et de vos proches. | cm

Fermeture de l'administration

Pendant les vacances d'été le bureau communal sera fermé du lundi 20 au vendredi 31 juillet, réouverture le lundi 3 août selon l'horaire habituel.

Il sera possible de consulter les dossiers qui seront en publication en prenant rendez-vous par téléphone au 032 941 23 31.

En cas de nécessité, vous pourrez toujours, via le site Internet communal, contacter tous les membres du Conseil municipal qui seront en principe dans la région cet été. | cm

Combe Grède

Le sentier de la Combe Grède connaît un succès grandissant auprès des passionnés de randonnées à travers le Chasseral, mais aussi des promeneurs souhaitant profiter du magnifique site de la Combe Grède.

L'affluence est telle que le parc situé aux abords de la place de pique-nique a été, lors des derniers week-ends de beau temps, à plusieurs reprises saturé. Cette situation n'est pas viable, tant pour les riverains que pour les promeneurs cheminant à travers la rue de la Combe Grède.

L'exécutif a décidé d'agir et de trouver des solutions afin que la sécurité soit garantie le long de la rue de la Combe Grède et tenter de restreindre un maximum les risques encourus par les habitants et les promeneurs.

A court terme, il s'agit de canaliser un maximum de véhicules vers le parc situé au milieu du village et d'encourager les promeneurs à se garer sur la place, puis de se rendre à pied jusqu'au départ de la Combe Grède. A cet effet, un balisage a été mis en place et des panneaux indicateurs ont été posés.

D'autres mesures ont été décidées par l'exécutif, à savoir la pose de gendarmes couchés sur la rue de la Combe Grède, une limitation à 30 km/h le long

de la rue, ainsi que l'interdiction d'accès aux camping-cars à la place de pique-nique.

A moyen terme, il s'agira de repenser globalement à l'accueil des touristes à Villeret. Un groupe de travail a été mis sur pied composé de représentants de Jura bernois Tourisme, du Parc Chasseral, des bénévoles du sentier, de l'association des sentiers pédestres bernois et du Conseil municipal. Ce groupe de travail aura comme mission de définir un concept global sachant que le sentier de la Combe Grède est toujours plus populaire et reconnu loin à la ronde, mais sans oublier que celui-ci se trouve dans une réserve naturelle et un district franc.

D'autre part, des actes de vandalisme ont été commis le long du sentier de la Combe Grède avec des tags injurieux inscrits notamment sur des barrières de sécurité. De tels actes sont intolérables et méritent d'être sanctionnés. Les bénévoles du sentier qui s'efforcent avec passion d'entretenir ce magnifique sentier ont suffisamment de travail avec l'entretien courant, sans encore devoir réparer les dégâts commis par quelques imbéciles ne trouvant pas mieux que de saccager l'infrastructure de ce magnifique sentier. | cm

Représentation

Suite à la nomination de Carlos Chatelain au comité du Service d'action sociale Courtelary pour la période 2020-2024, c'est Mélanie Keller Berger qui représentera la commune de Villeret lors des prochaines assemblées générales. | cm

Collège

Les délais ont été tenus, le Conseil municipal est heureux de faire savoir que le collège sera opérationnel pour la rentrée des classes du lundi 17 août. Un article relatant la fin des travaux sera publié dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary du vendredi 14 août. | cm

Qualité de l'eau

L'analyse de l'eau du réseau réalisée le 10 juin dernier par le laboratoire cantonal démontre que l'échantillon était en règle au niveau de la qualité microbiologique, physique et chimique ainsi qu'au niveau des herbicides (métabolites du chlorothalonil). | cm

Félicitations

Le Conseil municipal félicite Michel Bourquin qui a été élu à la Présidence de la commune bourgeoise de Villeret lors de l'assemblée générale de cette corporation, le mardi 30 juin dernier. | cm



AVIS MORTUAIRE

Silvio et Germaine Devincenti à Villeret
Jean-Philippe et Marie-Jeanne Devincenti à Martigny
Pierangelo Devincenti à Neuchâtel
Pascale Devincenti et son ami Didier Badoud
Silvie Devincenti et son ami Cédric Leschot
Alain Devincenti et sa conjointe Elodie et leur fille
Sabrina Devincenti Jecker et Romuald Jecker et leurs enfants
Ivana Devincenti et son ami Ivan Duclaux et leurs enfants
Susan Fuchs
Eliane Devincenti
Yves Guerry et famille
Jeannine Luelli
ainsi que les familles parentes et amis ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Jean-Pierre Devincenti

leur très cher papa, beau-papa, grand-papa, arrière-grand-papa, beau-frère, oncle, parrain, parent et ami enlevé à leur tendre affection dans sa 89^e année.

Saint-Imier, le 5 juillet 2020

Adresse de la famille : Silvio Devincenti
Rue des Planches 24
2613 Villeret

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel et à la direction du home Les Lauriers à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sortie de Débris prosaïques

Le premier recueil de poèmes de Lydie Guerne

La jeune écrivaine Lydie Guerne, 20 ans, domiciliée à Courtelary, sort son tout premier recueil de poèmes nommé *Débris prosaïques*. Ce recueil de poèmes en prose nous partage les émotions de moments simples du quotidien. Il est actuellement en vente sur le site internet de l'éditeur Edilivre.

Le livre aborde avec simplicité des thèmes comme le stress, la jeunesse ou l'amour notamment.

Passionnée d'écriture, l'habitante de Courtelary publie également ses poèmes sur son site internet privé et est correspondante au *Journal du Jura*.

Le livre est publié dès maintenant sur le site internet de l'éditeur français Edilivre en format papier ou numérique.

Le livre est en vente sur le lien suivant: www.edilivre.com/debris-prosaïques-lydie-guerne.html/

Voici un extrait de son livre avec le poème *Douce jeunesse*:

Temple de l'égoïsme, du mal être et de l'euphorie. Aigre vision que la sienne dans un miroir. Douces nuits d'insomnie, bercées par les excès. Aigres jugements que ceux tenus par nous même et par les autres. Douce récompense que de se trouver enfin soi même. Aigre réalité que celle de devenir adulte. | cm

Site internet Débris prosaïques : <https://debrisprosaïques.wixsite.com/blog/accueil-1/>

Lydie Guerne, 078 645 58 49
lguerne15@gmail.com

Lien d'achat du livre
www.edilivre.com/debris-prosaïques-lydie-guerne.html/



Lien vers ma plateforme d'écriture
<https://debrisprosaïques.wixsite.com/blog>



VILLERET

Bibliothèque communale du Soleil

La bibliothèque sera fermée pour les vacances du 10 juillet au 10 août. Le fourneau et le frigo-bibliothèque vous ravitailleront en lecture durant cette période. Bel été à tous.

| les bibliothécaires

Lydie Guerne

Débris prosaïques

Recueil de poèmes en prose

Poésie

Edilivre

CEFF SANTÉ-SOCIAL

Un beau geste de la fondation André Flückiger envers les apprentis

L'arrivée du coronavirus a eu son lot de mesures depuis le mois de mars. Dans un premier temps, c'est le Conseil fédéral qui a décidé de fermer les écoles dès le 13 mars. Dès ce moment-là, les écoles ont dû s'organiser pour dispenser l'enseignement théorique à distance, ce que le ceff - Centre de formation professionnelle Berne francophone a rapidement mis en place.

Puis, dans un deuxième temps, le canton de Berne a pris des dispositions particu-

lières dès le 20 mars dans certaines formations, notamment les 2 principales dispensées au ceff Santé-Social, celles d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE). Il a décidé de suspendre totalement l'enseignement scolaire pour mettre les apprentis totalement à disposition des institutions socio-sanitaires.

Pour le ceff Santé-Social, qui compte un certain nombre d'apprentis dits *plein temps*, il s'est agi de prendre les mesures

nécessaires pour leur mise à disposition complète des institutions de stage dans lesquelles ils se trouvaient. La très grande majorité de ceux-ci ont donné leur accord pour répondre à l'appel du canton et aux sollicitations de leur institution de stage.

Ce fut pour eux un acte de courage mais, déjà, de haute conscience professionnelle, pour des jeunes de 16 à 18 ans en majorité. Cette expérience a été particulière et enrichissante, permettant l'acquisition de



André Flückiger

grandes compétences d'adaptation, tout cela dans l'intérêt des institutions socio-sanitaires de notre région et de sa population.

La Fondation André Flückiger, dont le but fondamental est d'apporter de l'aide à l'HJB SA, site de Saint-Imier, ainsi qu'aux autres établissements dans le domaine médical et apparenté situés dans le Jura bernois ou dans les districts limitrophes, donateur de longue date aux cérémonies de clôture du ceff Santé-Social, a manifesté, une fois de plus, son attachement au seul centre de formation professionnelle de la Berne francophone des métiers de la santé et du social.

En ce sens, elle a remis cette semaine une enveloppe de 300 francs à chacun des apprentis concernés, pour une somme totale supérieure à 10 000 francs. Le ceff Santé-Social, au nom de tous les apprentis, la remercie sincèrement de sa grande générosité. | *ceff*

www.ceff.ch

SAINT-IMIER

Les infos de la biblio !

L'équipe de la bibliothèque vous remercie d'avoir respecté toutes les consignes contraignantes que nous avons mises en place et surtout, de ne pas vous être précipités tous en même temps dans nos petits locaux. Cette attitude nous a permis de travailler sereinement.

Durant le confinement, nous avons réalisé un site internet en collaboration avec le Théâtre du Jura, ForumCulture et l'agence Giorgianni et Moeschler afin de vous proposer du contenu culturel créé dans l'Arc Jurassien!

Voici le lien qui vous permet d'y accéder: www.transjurane.ch

Nous vous annonçons que la bibliothèque sera fermée cet été dès le 15 juillet.

Venez donc faire des réserves de lecture pour votre été avant cette date car vous pouvez désormais emprunter 15 documents!

La réouverture est prévue le 12 août.

Nous espérons pouvoir à nouveau élargir les horaires ainsi que vous accueillir dans les conditions habituelles à cette occasion!

Horaires spéciaux

Jeudi et vendredi de 9h à 11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables.

Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes.

Désormais, la situation se détend. Nous vous résumons la procédure simplifiée encore en vigueur:

- Se laver les mains à l'entrée du bâtiment
- Prendre l'ascenseur pour monter au deuxième étage.
- Respecter le sens unique de circulation! Suivre les flèches au sol.
- Garder les 2 mètres de sécurité à l'intérieur de la bibliothèque et de la ludothèque.
- Ne pas rester trop longtemps dans la bibliothèque.

Recommandations de l'équipe de la bibliothèque

- Vous pouvez à nouveau effectuer vos retours aux guichets!
- Retour des livres adultes-adolescents au deuxième étage
- Retour des livres pour enfants au premier étage.
- Nous vous serions reconnaissantes de rapporter les livres que vous avez empruntés avant le confinement d'ici le 1^{er} juillet.
- Aucun frais de rappel ne sera encaissé jusque-là.
- Nous n'accueillons plus de groupe ou de famille! La visite de la bibliothèque est individuelle, un ou deux enfants peuvent être accompagnés d'un adulte.
- Nous annulons toutes les visites de classe et d'institutions, ainsi que les animations jusqu'à l'automne.
- Malheureusement, la bibliothèque ne peut plus vous accueillir pour vous reposer, vous retrouver, lire ou faire des recherches sur internet pour le moment.

Au plaisir de se rencontrer.
| *l'équipe de votre bibliothèque*

SAINT-IMIER

Départs fêtés à l'école primaire et enfantine

Vendredi 3 juillet, en début d'après-midi, les membres du corps enseignant se sont retrouvés pour une petite cérémonie en l'honneur de Muriel Voisard et Marie-Claude Nouveau Rousseau. Toutes deux ont été chaudement applaudies par leurs collègues, après quelques mots de remerciements de la direction de l'école.

Après 42 années de labeur, Muriel Voisard a décidé de prendre une retraite méritée. Enseignante de 3^e et 4^e années, elle a été formatrice en établissement pour l'Ecole Normale de Bienne, puis pour la HEP-BE-JUNE, recevant de nombreux stagiaires. De 1999 à 2014, elle a exercé la lourde tâche de vice-directrice de l'établissement imérien. Consciencieuse et toujours de bon conseil, elle a su se mettre à disposition des

enfants, mais aussi de ses collègues avec brio.

Marie-Claude Nouveau Rousseau prend sa retraite après 39 ans passés au sein du cabinet de logopédie de l'école primaire et enfantine de Saint-Imier. Amoureuse de la nature et toujours entourée d'animaux (chiens, chevaux et ânes), c'est une thérapeute passionnée qui s'est toujours grandement investie au sein des situations qu'elle gérait, pour le bien des enfants.

Le départ à la retraite de Muriel Voisard coïncide avec la fermeture d'une classe à l'école primaire et enfantine. Son poste ne sera ainsi pas pourvu.

Quant au cabinet de logopédie, c'est Sarah Salji, en poste actuellement à Fribourg, qui viendra compléter l'équipe en fonction dès le 1^{er} août. | *mk*



Mathias Krähenbühl entouré de Muriel Voisard (à gauche) et Marie-Claude Nouveau Rousseau (à droite)



Remise des titres aux apprentis plein temps du ceff Santé Social

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



Juste un feu d'artifice

Cette année, au vu des restrictions engendrées par le Covid-19, les sociétés locales renoncent à l'organisation de la Fête nationale autour de la halle.

Pendant, les autorités communales offriront à la population un feu d'artifice qui éclatera samedi 1^{er} août dès 22 heures en-dessus de l'église du village.

Ainsi, il régnera une ambiance festive pour commémorer notre Patrie, le temps d'envoyer quelques illuminations haut dans le ciel de La Ferrière. Avis aux amateurs! | *cm*

Fête nationale et foire d'automne annulées

Deux rendez-vous incontournables du second semestre 2020 n'auront pas lieu à Saint-Imier. Le Conseil municipal a préféré jouer la carte de la prudence.

En concertation avec la commune municipale de Villeret et l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier (ESSN), partenaires des traditionnelles festivités du 31 juillet, l'exécutif imérien a décidé de renoncer à l'organisation de la Fête nationale sur la place du Marché. Compte tenu de la situation sanitaire et des nombreuses incertitudes qu'elle continue d'engendrer, il a préféré renoncer pour cette année.

Les mesures qui auraient dû être prises pour garantir la sécurité des participants, notamment par rapport à leur traçage et au respect de la distance sociale, n'auraient pu être garanties que difficilement. Elles auraient également nécessité la mobilisation de bénévoles supplémentaires, pas forcément disponibles en cette période de vacances.

Au vu des circonstances, l'ESSN et les deux municipalités ont d'un commun accord décidé d'annuler l'ensemble de l'événement. Le traditionnel feu d'artifice ne sera ainsi pas tiré le 31 juillet prochain.

Les trois partenaires regrettent de ne pas pouvoir offrir un agréable moment de

convivialité et de partage à la population. Ils espèrent que tout sera rentré dans l'ordre l'an prochain et que cette belle tradition pourra reprendre ses droits entièrement.

Il faudra attendre pour (re)faire la foire

Après la foire de printemps, c'est également l'édition automnale qui subit les conséquences du coronavirus. Initialement prévue le vendredi 2 octobre prochain, la foire d'automne n'aura en effet pas lieu.

Dans ce cas également, le Conseil municipal a préféré jouer la carte de la prudence et de la sagesse. Conscient des difficultés économiques qu'une telle annulation pose aux commerçants itinérants, il a néanmoins choisi de privilégier la santé de la population, à l'instar de nombreux autres organisateurs du même type d'événement.

Cette décision ne remet nullement en cause le bienfondé des deux foires annuelles de Saint-Imier, bien au contraire. La commission économie et tourisme planche actuellement sur un projet de revitalisation de ces deux rendez-vous incon-

tournables de la vie locale et régionale. Repoussée une première fois au printemps, la mise en œuvre par étapes du nouveau concept est malheureusement repoussée au printemps prochain. Elle ne sera que plus attendue! | *cm*

Dix nonagénaires

Interrompues à la mi-mars en raison de la pandémie de coronavirus, les visites aux nonagénaires de la commune ont repris à la mi-juin. Depuis lors, une dizaine de personnes ont accueilli la délégation municipale composée d'un membre du Conseil municipal et d'un représentant de l'administration. A chaque fois, l'anniversaire a été célébré de manière tangible par la remise de la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Les heureux bénéficiaires sont, dans l'ordre chronologique des visites, Jacques Donzé, Marie-Rose Erard, Ruth Mathys, Adrienne Kunz, Nadine Schönenberg, Anna Bastianelli, Jacqueline Camenzind, Marcelle Hofmann, Josette Brachottte. | *cm*

Préavis: fermeture estivale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 24 juillet, 31 juillet et 7 août prochains

Première parution après les vacances: le vendredi 14 août

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 20 juillet au 9 août

D'ores et déjà, bel été à tous!



Séance d'information

Cette séance concerne la votation aux urnes pour un crédit d'engagement de 2 685 000 francs pour les travaux du PGA et ECP.

La Municipalité de Sonvilier a fait établir son Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) et l'a adopté en 2016. Conformément à la stratégie régionale mise en place en collaboration avec les autorités de Saint-Imier et de Renan, l'approvisionnement futur de la commune sera assuré prioritairement par les ressources régionales, alors que les volumes de stockage seront transférés dans le nouveau réservoir d'EAU-Vallon SA inauguré l'année dernière.

Le réseau de distribution de Sonvilier, encore constitué en bonne partie de conduites très anciennes, doit être renforcé pour assurer une meilleure cir-

culatation de l'eau dans le sens est-ouest, tout en améliorant la défense incendie dans certains quartiers (Derrière-l'Eglise, rue Fritz-Marchand, zone artisanale Sur l'Eau) dont la protection est aujourd'hui insuffisante. Une autre priorité du Conseil municipal est de réduire drastiquement le taux de pertes, soit le nombre de fuites d'eau, afin de ne plus gaspiller le précieux liquide et ainsi éviter des réparations onéreuses.

Des travaux de réfection de conduites, de déconstruction ainsi que des travaux sur les installations de production d'eau actuelles sont nécessaires et auront un certain coût.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à participer à la séance d'information qui aura lieu le mercredi 9 septembre à 19h30 à la salle communale de Sonvilier. | cm

Le 29 août, venez randonner

Dans le cadre du programme de promotion du sport *ça me dit marche*, la commune de Sonvilier organise une randonnée permettant de découvrir ou redécouvrir la localité.

Le parcours prévu induira une présentation sur l'utilisation des sources.

Le rendez-vous est fixé samedi 29 août à 9h45 sur la place du Collège. Nous vous recommandons de vous équiper de bonnes chaussures et nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour cette balade. | cm

Course annulée

Au vu des mesures sanitaires toujours en vigueur, la commission des personnes âgées a renoncé à l'organisation de la traditionnelle course surprise initialement prévue à fin août de cette année.

Cependant, afin de permettre à nos aînés de pouvoir tout de même se retrouver et partager un moment convivial, un repas sera offert le 10 octobre prochain à la salle communale.

Une invitation avec bulletin d'inscription sera envoyée ultérieurement à toutes les personnes concernées, âgées de 68 ans et plus. | cm

Prescriptions pour piscines de jardin

Dans la situation actuelle, nombreux sont ceux qui ont récemment acquis une piscine de jardin. Nous vous rappelons que les modèles de piscines chauffées dépassant 8 m³ et que les piscines non-chauffées de plus de 10 m² nécessitent une demande de permis de construire.

Il est donc conseillé de se renseigner auprès de l'administration communale avant tout achat ou installation d'une piscine.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que toutes les eaux provenant du nettoyage des filtres, de la vidange et du nettoyage du bassin ainsi que d'une installation de douche doivent être raccordées à la station d'épuration (STEP) par la canalisation d'eau résiduaire ou d'eau mélangée selon les directives communales. Le mauvais déversement de ces eaux peut porter gravement atteinte à l'environnement.

Le Conseil municipal remercie les habitants de Sonvilier de leur compréhension et de leur collaboration. | cm

Avis de recherche

La plaquette de remerciement en bronze, qui avait été posée sur le menhir à la place du Collège, a été arrachée. Cette plaquette est un remerciement à la société philanthropique UNION. Nous remercions la personne en possession de cette plaque de la retourner au bureau communal. | cm

Patrouille scolaire en péril !

La commission scolaire de Sonvilier cherche des personnes de confiance pour faire traverser la route cantonale à nos jeunes élèves. Sans bénévoles, la patrouille est vouée à disparaître...

Quel parent, grand-parent, tante, oncle, cousine, cousin etc. est prêt à consacrer 30 minutes par semaine de son temps pour la sécurité de nos enfants ?

Les patrouilles ont lieu du lundi au vendredi, les matins de 7h50 à 8h15, de 11h40 à 12h05 et les après-midis de 13h15 à 13h40.

Pour la rentrée 2020/2021, nous avons besoin de personnes les mardis à 13h15 et les jeudis à 7h50 et à 13h15.

Une petite rémunération est à la clé...

Si vous souhaitez participer à cette activité, nous vous prions de contacter Diana Hug au 079 503 12 86. | cm

Commission de construction

Le Conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance, de mettre en place une commission de construction permanente dès 2021. Nous recherchons activement des personnes intéressées à en faire partie, particulièrement des professionnels du domaine. Si vous désirez de plus amples informations, veuillez nous contacter au 032 941 11 20 ou par courriel à l'adresse service@sonvilier.ch. | cm

Fermeture estivale de l'administration

L'administration communale sera fermée du 10 juillet à 12h jusqu'au 3 août à 8h.

En cas d'urgence, Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier, est joignable par téléphone au 079 590 77 36.

Le Conseil municipal, ainsi que le personnel communal, souhaitent un bel été à tous. | cm

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Bienfaits de l'immobilisme

Je voudrais vous partager un certain étonnement depuis cette période dite de déconfinement: le besoin irrépressible de bon nombre de personnes à vouloir *gesticuler*; lors de fêtes, de rassemblements, d'occasions *festives*. Comme si la tranquillité était un mal et l'agitation un bien.

Dernièrement, j'ai un peu révisé les bienfaits de l'*immobilisme* choisi. Assis aux côtés de mon épouse, nous avons réalisé que nous venions de passer un après-midi entier à simplement regarder ensemble le paysage, respirer l'air, humer des senteurs agréables de fleurs qui semblent vous sourire, contempler un beau coucher de soleil. Liberté. Calme. Bonheur simple.

Et j'ai repensé à cette réflexion de Blaise Pascal estimant que tout le malheur du monde vient du fait que nous sommes incapables de rester simplement assis sans nous divertir; le *divertissement* révélerait le fait que l'homme éprouve des difficultés à vivre

avec lui-même, à être en paix avec ce qu'il est.

Les anciens philosophes faisaient l'éloge de l'oisiveté (à ne pas confondre avec la paresse) qui est garante de cette liberté fondamentale qui est de pouvoir prendre le temps de penser sans être esclave de l'activisme. Et Boris Vian écrivait: «le travail est l'opium du peuple, je ne veux pas mourir drogué». Je dirais personnellement que l'oisiveté n'est pas l'ennemie du travail, mais doit devenir son alliée: elle permet de travailler en étant le plus utile possible à son prochain et à la société.

A l'heure où nous nous interrogeons sur l'éventuelle venue d'une seconde vague de covid, il serait peut-être bon auparavant de ne pas boire la tasse de la gesticulation, mais d'abord de réfléchir calmement et d'écouter, pour celles et ceux qui le désirent, la voix d'un Dieu non pas bruyant, mais apaisant et discret. | serge.medebielle@pasteur

PUBLIREPORTAGE

La scierie SYB travaille exclusivement du bois d'ici, dont on fait (notamment) des patinoires

A Sonvilier vient de s'agrandir une entreprise qui promeut efficacement la filière régionale du bois, la préservation de l'environnement et l'efficacité énergétique

Yves Bernard exploite depuis 21 ans, à la sortie ouest de Sonvilier, une scierie qu'il avait reprise suite à une faillite. Baptisée SYB, l'entreprise s'avère exemplaire à plus d'un titre: qualité du travail et de la matière première, certification Label Bois Suisse (ex-COBS), protection de la santé du personnel, engagement fort pour la filière en général et la spécialité dont elle est une des rares représentantes dans l'espace Bejune, respect de normes écologiques et énergétiques à l'avant-garde.

Qualité et écologie vont de pair

Yves Bernard et son personnel (trois employés, dont un

apprenti) travaillent et commercialisent exclusivement du bois indigène, exploité dans un rayon de 50 kilomètres exactement. Ce qui vaut à la scierie SYB la certification Label Bois Suisse (ex-COBS), garante pour ses clients d'un matériau local, de qualité, issu de forêts à gestion durable, transformé dans le respect des normes écologiques et de la sauvegarde de places de travail locales. De plus, souligne Yves Bernard: «Ce matériau est acclimaté à la région, il s'y comporte nettement mieux que du bois provenant d'une autre région.»

Son bois, la scierie SYB l'achète exclusivement avec la garantie qu'il a été abattu en

hiver, donc hors sève et dans le respect de la nature.

Une très belle image de marque

Les clients exigeants et responsables ne s'y trompent pas: les façades, planchers et divers lattages de la patinoire d'Erquél proviennent de la scierie SYB. Une scierie qui se forge par ailleurs une magnifique carte de visite en Ajoie: pour la patinoire de Porrentruy, Yves Bernard aura façonné d'ici cet automne quelque 2000 mètres cubes de résineux, du sapin blanc de la région jurassienne! Un mandat sur deux ans, qui prouve l'excellente réputation de cette entreprise.

Un parc machines de haut niveau

L'année dernière, deux décennies exactement après sa reprise de la scierie, Yves Bernard a lancé un agrandissement immobilier important: la construction d'une nouvelle halle où arrivent tous les produits du sciage, manipulés par un robot de triage flambant neuf. Cette machine a nécessité évidemment un investissement conséquent, mais très judicieux selon le patron: «Ce robot permet un travail efficace, plus rapide, mais surtout, il ménage la santé des employés.»

La nouvelle halle, elle aussi, apporte un évident confort de travail, au frais et à l'ombre en été, à l'abri de la neige et du vent en hiver. Construite en bois de



Le nouveau robot de triage permet de manipuler des pièces très lourdes sans effort aucun

la région façonné sur place, elle offre une luminosité optimale, une conception écologique et une belle esthétique, avec sa façade en Douglas régional.

Une clientèle de professionnels surtout

La scierie SYB est ouverte aux particuliers quotidiennement de 16h30 à 17h15 (le vendredi de 16h à 16h30). «Nous ne pouvons pas élargir cet horaire, nos machines doivent tourner.»

Les principaux clients de SYB sont évidemment les professionnels du bois, charpentiers, menuisiers, couvreurs. L'entreprise effectue également du sciage à façon, pour les agriculteurs et autres propriétaires de forêts.

L'effet Covid? Yves Bernard prévient: «Notre filière travaille à

long terme, elle ressentira donc le contrecoup avec un temps de retard, ce qui ne la met surtout pas à l'abri de potentielles difficultés...»

Une énergie propre

Yves Bernard est très sensible à sa consommation énergétique, quantitativement aussi bien que qualitativement, et agit concrètement pour réduire l'empreinte écologique de son entreprise. Primo, il chauffe ses bâtiments avec des copeaux SYB. Secundo, il a équipé ses machines de nouveaux moteurs E13 avec variateur, ce qui induit une consommation sensiblement inférieure au démarrage. Tertio et surtout, optant par principe pour de l'énergie verte, il n'achète que de l'électricité hydraulique suisse.

**Scierie SYB, Sonvilier
Rue Fritz-Marchand 43
Commerce de bois,
vente au détail,
sciage à façon, bois de cheminée
Yves Bernard, 079 680 86 17
scierie-syb@bluewin.ch**

Propriétaires, renseignez-vous !

En mandatant des artisans de la région, pour leurs travaux de construction ou de rénovation, les propriétaires immobiliers font un bon choix écologique et économique. Mais il y a mieux: exiger une matière première de provenance suisse. Dans la région aussi, de nombreuses entreprises utilisent effectivement du bois étranger, avec tout ce que cela implique en énergie grise (et en pollution) gaspillée pour des transports déraisonnables, et en effet négatif sur la filière régionale du bois; cette dernière assure non seulement une gestion intelligente, équitable et durable de nos forêts tout en préservant l'environnement, mais également des emplois et des rentrées fiscales dans ce coin de pays.

Et ne l'oublions pas: pour la charpente d'une maison familiale par exemple, la différence de prix est réellement minime; elle vaut amplement la peine, car la provenance locale du bois assure sa meilleure durabilité et ses réactions adaptées au climat régional.

Par ailleurs, on rappellera que chauffer au moyen de bois suisse permet de réduire aussi bien les émissions de gaz à effet de serre que la dépendance de notre pays aux énergies non renouvelables.

Tout parle pour le bois helvétique !



Le patron de la scierie SYB, Yves Bernard, aux commandes de la déligneuse multi-lames

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire tenue le 29 juin à 19 h à La Salle de La Marelle

Président : Basso Pierre-Alain, Groupe Débat

Secrétaire du procès-verbal : Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : Raphaël Chappuis, administrateur des finances communales (dès 19 h) et Patrick Cuenin, bureau arc architecture (dès 19 h)

En l'absence de Raphaël Maire, président, Pierre-Alain Basso, 1^{er} vice-président, ouvre cette deuxième séance ordinaire du Conseil général de l'année 2020. Il salue la présence des membres du Conseil municipal, de la presse et du public. Il prie d'excuser l'absence de Raphaël Maire, PLR, président, en arrêt maladie. Il salue l'assemblée. Il précise au public qu'une liste de présence est disponible à l'entrée (mesure de traçabilité Covid-19). Des prises électriques sont disponibles ainsi que de l'eau. Le 1^{er} vice-président prie finalement d'excuser le retard de Carine Bassin, CM.

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés : Contesse Emmanuel, Groupe Débat; Maire Raphaël, PLR; Von Allmen Pierre, UDC.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents. Carine Bassin, CM, est annoncée avec du retard.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le 1^{er} vice-président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 18 novembre 2019 et du 17 février 2020
5. Réponses aux petites questions présentées en séance du 17 février 2020

I. Informations

6. Vente d'une portion de terrain d'environ 6490 m² à distraire des parcelles communales N°s 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur « Les Lovières » (DEFI II), à EMPS SA, morcellement et création d'un nouveau feuillet N° 3432 du ban de Tramelan

II. Décisions

7. Bureau du Conseil général, élection du remplaçant de François Zeller, PS, démissionnaire
8. Commission de l'Ecole à journée continue, nomination des membres
9. Comptes communaux 2019
10. Rapport d'activités 2019 du Conseil municipal
11. Règlement sur les bons de garde, adoption
12. Vente d'une portion de terrain d'environ 6423 m² à distraire des parcelles communales N° 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur « Les Lovières » (DEFI II), à TEI SA, morcellement et créa-

Elle ne semble donc pas ici l'instrument approprié.

- S'agissant de la CoGes, qui est une commission du Conseil général, ce dernier peut lui confier un mandat de contrôle ponctuel pour un objet particulier (RO art. 53, al. 2d); cela n'a pas été le cas ici.
- En outre, il est aussi possible en tout temps de soumettre à la CoGes une proposition d'objet à traiter sans passer par une intervention parlementaire.

Du point de vue du contenu ensuite :

- L'interpellation pose elle-même la question de savoir « qui est responsable des données des élèves... ? L'école, la commune, la commission de gestion ? ». C'est bien de la réponse à cette question que dépend la démarche; c'est elle qu'il s'agit de clarifier d'abord, puisqu'elle conditionne toutes les autres demandes de l'interpellation.

- La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne est claire à ce propos : « Les communes sont responsables de la protection et de la sécurité des données dans leurs domaines de compétences (écoles incluses). » Des recommandations sont à leur disposition pour assumer cette responsabilité (document en ligne « Médias et informatique à l'école obligatoire. Recommandations aux communes et aux directions d'école », p. 9).

- Au niveau communal, le rôle de la CoGes est bien de traiter les questions relevant de la protection des données, mais comme organe de surveillance des autorités et de l'administration communales (RO art. 53, al. 2). Elle n'assume aucun rôle opérationnel qui consisterait à « mettre en place » des mesures de protection.

Par conséquent :

- Ce que la CoGes peut envisager, c'est de contrôler les mesures prises par la commune en matière de protection de données personnelles des élèves, respectivement par ses instances compétentes (CM, commission d'école ?), et d'en rendre compte dans le cadre de son rapport annuel.
- Ce qui dépasse ce cadre ne relève aucunement des attributions de la CoGes, qui laisse à l'interpellatrice le soin de s'adresser aux instances concernées.
- En outre, un examen préalable des attributions respectives et des instruments parlementaires appropriés permettrait de gagner en efficacité dans le traitement de telles questions.

L'interpellatrice se déclare « non satisfaite ».

Jan Muggli, PEV (Sécurisation des chemins d'école de l'EJC)

Réponse du CM :

- L'EJC possède déjà une entrée principale sécurisée.
- L'accès Nord devrait être verrouillé et être utilisé uniquement en tant qu'accès de service.

Président du Conseil général, le canton nous a autorisés à procéder comme nous l'avons fait. C'est-à-dire publier dans la *Feuille Officielle* une délégation de compétences financières pour cet objet. L'entrée en force a eu valeur de décision et il n'était dès lors plus nécessaire d'obtenir une ratification du Conseil général. Les informations ont passé en deux temps et des réponses à certaines questions ont été données. Au sujet de cette ratification, il y a eu changement de procédure : dans un premier temps nous avons annoncé la nécessité de cette ratification... La présente procédure nous a autorisés à ne pas le faire! Nous aurions, j'aurais dû, par souci d'information et de transparence vous en informer plus clairement. Celle-ci ne figurant plus dans la publication parue dans la *Feuille Officielle*. En finalité, je m'en remets à la présentation de cette vente respectivement de l'achat par l'entreprise EMP SA qui nous a fourni une présentation des plus intéressantes... »

Philippe Augsburger projette ensuite quelques informations concernant le projet de l'entreprise sur site ainsi qu'un petit film.

Vital Gerber, Groupe Débat, remercie pour la présentation et les informations transmises. Il n'est pas évident de s'exprimer sur cet objet dans ces circonstances particulières, poursuit-il. Il remercie le Conseil municipal qui a eu beaucoup de travail en plus, ainsi que pour toutes les mesures de sécurité et de solidarité mises en place. C'est une période particulière pour les processus démocratiques. C'est de la responsabilité du Législatif de veiller à cet aspect. La procédure a soulevé des questions. Le fait que cette vente soit considérée comme un cas exceptionnel motivé a pu être surprenant. Vital Gerber aurait attendu des précisions quant à cette délégation de compétence. Il y a des enjeux au sujet du développement du quartier. Le Conseil général n'a pas été consulté sur la vente mais sur la procédure.

Philippe Augsburger répond par l'affirmative. Les circonstances ont été particulières. Le Conseil municipal aurait préféré présenter les choses en bonne et due forme. Le Conseil municipal a néanmoins respecté les procédures cantonales en la matière. Il prie le Conseil général de l'en excuser: il aurait dû faire preuve de davantage de transparence sur la procédure.

II. Décisions

7. Bureau du Conseil général, élection d'un remplaçant de François Zeller, PS, démissionnaire

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le groupe socialiste par la voix de Marc Sifringer, PS, propose la nomination de Pascal Mercier, PS.

A l'unanimité du Conseil général, Pascal Mercier, PS, est élu au bureau du Conseil général et rejoint ses rangs. Le 1^{er} vice-président lui souhaite la bienvenue.

8. Commission de l'Ecole à journée continue, nomination des membres

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Le Conseil municipal ne souhaite pas s'exprimer.

Le 1^{er} vice-président laisse la parole aux rapporteurs de groupe, après avoir rappelé la composition de la commission soumise au vote.

Tous se déclarent favorables au projet de nomination.

Le 1^{er} vice-président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le 1^{er} vice-président passe au vote la nomination des membres de la commission de l'EJC.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de nommer les membres suivants de la commission de l'EJC pour la présente législature :

- avec voix décisionnelle :
- Basha Teuta, représentante de la commission d'école
 - Lauber Swenn, UDC
 - Nussbaumer Marc, PS
 - Oppliger Valérie, PEV
 - Piccand Valérie, représentante de la commission d'école et présidente de l'association *Les Lucioles*
 - Reusser Daniel, Groupe Débat
 - Tellenbach André, PLR

avec voix consultative :

- Bernasconi Roberto, directeur de l'école primaire
- Gerber Boss Barbara, directrice EJC

9. Comptes communaux 2019

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Les informations contenues dans la présentation des comptes sont suffisamment claires et explicites. Je relèverais néanmoins à la page 5 le bénéfice de 518 285 francs du compte global (je vous fais grâce des centimes!). Un autre bénéfice de 346 717 francs sur le compte d'alimentation en eaux tout simplement dû au fait que nous avons moins acheté de ce précieux liquide. Bénéfice encore sur les eaux usées environ 133 000 francs et sur les déchets environ 38 000 francs. Vous rappelez qu'au budget 2017, nous avions au compte général -454 000 francs et au compte global -864 000 francs d'où un manque de plus de 400 000 francs dans les taxes alors qu'on devait être à zéro. Les pertes qui ne sont pas nouvelles, notamment dans les eaux usées et la STEP, se sont encore accentuées en 2017, les employés étant attribués aux bons postes, aux bonnes places! En 2018 nous en étions à environ -300 000 francs entre le compte général et le compte global. Pour le budget 2019 il s'agissait dès lors de remédier à cela en augmentant les taxes. En gros trouver 400 000 francs au travers de celles-ci. On est à l'équilibre pour 2019 soit 672 000 francs au compte général pour 664 000 francs au compte global. La situation est la même pour 2020. Quelques explications sur les bénéfices : dans certaines tâches eaux usées on a touché 20 000 francs en APG (assurance perte de gains) pour une personne malade. Prestations de tiers : au budget 20 000 francs, rien utilisé. STEP entretien des installations budget 84 000 francs, utilisés 50 000 francs. Fonds cantonal des eaux usées 80 000 francs facturés par le canton 30 000 francs.

On remarquera par là même que si les budgets sont respectés, on est à l'équilibre (voir budgets 2019 et 2020). Enfin quelques mots sur le compte général. Le bénéfice dégagé s'élève à 711 francs. Les comptes étant bons, cela nous a permis de ne rien prélever sur les fonds liés à l'entretien, d'où un bénéfice d'environ 700 000 francs qui n'a pas été dégagé... L'exercice 2019 a supporté, en outre et entre autres, le monte-lift de la Printanière, les assainissements de la Marnière pour 70 000 francs et du Stand de tir pour 37 000 francs et une provision de 40 000 francs pour les dégâts à la Patinoire Zurich Arena. Relevons encore et enfin -70 000 francs attribués au fonds de l'électricité correspondant à la restitution par la SACEN sur l'exercice 2018. Voilà, j'en ai presque terminé. Je relèverai l'accord Win-Win HCT - Commune qui met fin à un litige financier. Je ne reviendrai pas sur les éléments qui péjorent et améliorent les comptes. Vous les avez en extenso dans la présentation. Je tiens à remercier tout particulièrement Raphaël Chappuis de son admirable travail».

Le 1^{er} vice-président laisse ensuite les groupes s'exprimer.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes préavisent favorablement les comptes communaux 2019. Le PS, par Audrey Châtelain, insiste auprès du Conseil municipal sur la nécessité d'être prudent en raison des baisses d'entrées fiscales liées à la situation sanitaire.

Le 1^{er} vice-président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

Page 25, point 2 «Formation» Vital Gerber, Groupe Débat, remercie le caissier pour le travail. Il remarque que c'est davantage les revenus qui sont inférieurs que les charges qui sont supérieures. Les écoles sont restées dans le budget.

Remarque: Carine Bassin, CM, arrive en séance du Conseil général à 19h35.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général prend connaissance des crédits supplémentaires votés en cours d'année et décide à l'unanimité:

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019

- d'accepter les crédits supplémentaires d'un montant de 2066543 fr. 35

Le 1^{er} vice-président salue l'arrivée de Carine Bassin, CM.

10. Rapport d'activités 2019 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, estime que ce rapport est bien fait et se tient à disposition pour les questions.

Le 1^{er} vice-président passe la parole au président de la commission de gestion.

Sébastien Wyss, PLR, indique que la commission préavis favorablement ce rapport et remercie les différents auteurs pour leur travail.

Le 1^{er} vice-président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Olivier Gerber, Groupe Débat, remercie pour le rapport très complet et le préavis favorablement.

Werner Liechti, PEV, remercie le Conseil municipal ainsi que tous les présidents des commissions. Il préavis favorablement le rapport.

Mauro Fioritto, PLR, approuve le rapport.

Quentin Landry, UDC, préavis favorablement cet objet.

Frank Ramseyer, PS, l'accepte aussi et remercie les auteurs.

Le 1^{er} vice-président ouvre ensuite la discussion.

Quentin Landry, UDC, remarque que les commissions se sont retrouvées 4 ou 5 fois, sauf le Bureau de mairie et la Commission d'urbanisme qui ne se sont réunis qu'une seule fois. Est-ce suffisant pour suivre les dossiers correctement?

Philippe Augsburger, maire, explique que l'intention première était que le Bureau de mairie se réunisse plus fréquemment. Depuis 2020, cet organe s'est réuni à plusieurs reprises, soit une séance par mois.

Christophe Gagnebin, CM, explique que le rythme des séances de la commission d'Urbanisme dépend des projets en cours. Il ajoute que peu de dossiers étaient mûrs pour être traités l'an dernier. La commission d'urbanisme se rattrapera en 2020 avec la 3^e étape de révision du PAL.

Olivier Cucho, UDC, constate que dans le rapport de l'Inspection de police, un contrat de collaboration est établi avec l'entreprise Securitas. Dans ce contrat, une ligne stipule un contrôle des établissements publics. Est-ce de la compétence de la société Securitas?

Philippe Augsburger, maire, ne pense pas que Securitas opère en la matière.

Jean-Charles Juillard, UDC, relève les frais d'eau de la piscine. Il n'y a que la consommation d'eau pour le fonctionnement qui est indiqué, mais il manque la consommation d'eau pour le remplissage.

Pierre Sommer, CM, déclare que le remplissage va de soi. Il va se renseigner pour faire mieux l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président propose de passer le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2019 du Conseil municipal.

11. Règlement sur les bons de garde, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Karine Voumard précise: «Je pense que le message du communiqué de presse est bien complet, mais je reste à disposition.»

Le 1^{er} vice-président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorables au contenu du règlement.

S'agissant d'un nouveau règlement, le 1^{er} vice-président propose de le passer article par article.

Article 10:

Audrey Châtelain, PS, demande pourquoi la compétence financière appartient au Conseil municipal plutôt qu'au Conseil général, pour quelle raison?

Karine Voumard, CM, explique que le canton a proposé deux choix: le premier est de faire voter le peuple sur un chiffre inconnu. Le deuxième est de déléguer la compétence au Conseil municipal et de fixer le montant chaque année dans le budget présenté au Conseil général. Ce choix a été retenu parce que le Conseil général votait le budget par la commission des finances.

Cristian Hasler, PS, demande des informations sur les coûts induits, notamment en matière de charge de personnel.

Karine Voumard, CM, ne peut pas répondre exactement. La personne qui s'occupe des bons de garde à Tramelan a été engagée à 20%, taux basé sur une estimation du canton. Vingt-deux à vingt-trois demandes sont déposées actuellement. Cela demande un gros investissement en temps.

Audrey Châtelain, PS, constate que les personnes doivent s'inscrire sur une application en ligne. Est-ce qu'un accompagnement est prévu pour aider les personnes en difficulté?

Karine Voumard explique qu'un rendez-vous peut être fixé un jour fixe par semaine. Il y a possibilité de se faire aider par l'employée attitrée.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité le règlement sur les bons de garde, sous réserve du référendum facultatif.

12. Vente d'une portion de terrain d'environ 6423 m² à distraire des parcelles communales N°s 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur «Les Lovières» (DEFI II), à TEI SA, morcellement et création d'un nouveau feuillet N° 3431 du ban de Tramelan, pour un montant total TTC de 385380 francs TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburger, maire, donne les compléments d'informations suivants: «Le message est suffisamment explicite».

Le 1^{er} vice-président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorables au contenu du règlement.

Elvis Lehmann, PLR, se réjouit du développement de la zone des Lovières. Il pose toutefois une question. La circulation, les accès et les transports publics ont-ils été analysés?

Christophe Gagnebin, CM, informe que 350 places sont prévues dans le secteur. Avec le développement d'EMP SA, les places seront épuisées. Le Conseil municipal devra très prochainement procéder à une étude d'impact sur l'environnement pour la poursuite de l'implantation d'entreprises. L'étude du développement de trafic motorisé privé et les nouvelles directives de la loi sur la protection de l'environnement obligent à réfléchir sur la mobilité douce. La réfection de la gare CJ de Tramelan en passe de se réaliser sera intégrée à la réflexion. Actuellement on est dans le cadre du plan de quartier en vigueur.

Remarque: Patrick Cuenin, invité, arrive en séance du Conseil général à 20h05.

Vital Gerber, Groupe débat, relève que l'interrogation principale est la mobilité. Le Pont des Lovières est chargé à certaines heures. Il y a aussi des piétons, des personnes âgées. Avec l'implantation de l'entreprise EMP SA, le nombre de places de parc disponibles sera atteint. Quelle priorité est-il prévu de donner à la mobilité piétonne et à la mobilité douce?

Christophe Gagnebin, CM, répond que le Conseil général aura le dernier mot avec la révision de la 3^e étape du Plan d'aménagement local. Le Conseil municipal a la volonté de favoriser la mobilité douce. Pour le trafic sur le pont, une étude a été lancée sur la gestion des trois carrefours: pont, gare et Combe-Aubert. Le temps où des gens pensaient que l'on pouvait prendre un locataire et offrir des places de stationnement n'est plus possible. Il faut démontrer que l'on fait des efforts sérieux pour l'environnement pour obtenir d'autres places.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, accepte à la grande majorité la vente d'une portion de terrain d'environ 6423 m² à distraire des parcelles communales N°s 3430, 3431, 3432, 3433 et 3434, secteur «Les Lovières» (DEFI II), à TEI SA, morcellement et création d'un nouveau feuillet N° 3431 du ban de Tramelan, pour un montant total TTC de 385380 francs TTC.

13. Immeuble Grand-Rue 106, Hôtel de Ville, assainissement du sous-sol, demande d'un crédit d'engagement de 170000 francs TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, André Ducommun rappelle le contenu du message.

Le 1^{er} vice-président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorables au projet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le 1^{er} vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité l'octroi d'un crédit d'engagement de 170 000 francs TTC pour l'assainissement du sous-sol de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 106.

14. Immeuble rue du Pont 21, assainissement de l'enveloppe extérieure de la halle (face est, coupole, ferblanterie et toiture), demande d'un crédit d'engagement de 440000 francs TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le 1^{er} vice-président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, André Ducommun donne les compléments d'informations suivants: «Le Conseil municipal a dû prendre des mesures d'urgence sur ce bâtiment centenaire en raison d'infiltration d'eau. Ce bâtiment est protégé. Il a fallu faire une nouvelle cheminée. Une analyse a permis de montrer que l'ensemble de la coupole métallique est trouée, toute la ferblanterie est

défectueuse. Les tuiles pourraient résister encore trois à quatre ans. Mais en modifiant la coupole, la façade est serait touchée. La Commission des bâtiments a donc préféré tout entreprendre et recommande la mise en place de cette nouvelle toiture.»

Il indique que Patrick Cuenin est à disposition pour de plus amples informations.

Le 1^{er} vice-président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes se déclarent favorables au crédit sollicité.

La discussion est ouverte.

Cristian Hasler, PS, a une ou deux remarques. L'utilisation de ce bâtiment n'est pas idéale ni conséquente. Une certaine peine à trouver des occupations est à relever. On recherche à le valoriser afin qu'il puisse être exploité dans une certaine mesure à l'avenir. Est-ce que l'investissement est judicieux? De plus, est-ce que les pompiers ont une intention de quitter ces locaux ou resteront-ils encore quelques années, ce qui permettrait d'amortir les frais?

André Ducommun, CM, indique qu'un concours d'idée sera lancé à la population concernant l'avenir du bâtiment. Le Service de défense est à l'étroit. Un investissement de 1 200 000 francs est prévu pour un hangar plus approprié pour 2023 en raison d'une réflexion sur une centralisation de l'administration à la rue du Pont 20 et 21. Un groupe de travail y réfléchit. La vente a toujours été souhaitée, mais il n'y a jamais eu de solution jusqu'à maintenant.

Franck Ramseyer, PS, fait la déclaration suivante: «Je me réjouis de voir que l'on se préoccupe du bâtiment rue du Pont 21. En effet celui-ci se délabre depuis bien trop longtemps. Moi-même en tant que membre de Tramusica, je serai heureux de pouvoir bénéficier d'un local de répétition étanche, ainsi que pour mes amis de la Théâtrale, des Yodleurs, et même du Club du Budokan. Heureux de savoir que nous n'allons plus recevoir de tuiles sur la tête. Cependant je suis un peu mitigé sur la proposition de ce soir. En effet, pourquoi n'a-t-on pas pris le temps de faire une étude de faisabilité pour installer un système photovoltaïque ou un système de préchauffage pour l'eau chaude, afin de soulager le chauffage de ce bâtiment, vu que nous allons travailler sur ce toit? Quand je pense que le Corps des Sapeurs-pompiers de Tramelan a sûrement un besoin continu d'énergie électrique pour alimenter ses divers matériels ou même d'eau chaude. A-t-on pu lire dans le message que cette halle est centenaire? Mais qu'avons-nous fait durant le siècle passé? Que du rafistolage...? J'ai l'impression que cette fois-ci, nous sommes plutôt dans une urgence et je dois regretter que nous n'avons pas un petit peu plus approfondi ces quelques pistes. En effet, à ce jour, aucun projet de réaffectation ni de réfection totale de ce bâtiment. Dommage. Et si ce bâtiment devait changer de mains demain, va-t-on facturer le nouveau toit au nouveau propriétaire? Je me pose plein de questions, c'est pourquoi je suis mitigé sur le crédit d'engagement de 440 000 francs. Je n'attends aucune explication ce soir, mais j'espère que des réponses concrètes viendront ces prochaines années et que, durant le prochain siècle, nous nous préoccupons un peu plus de nos bâtiments, et que nous ne les laisserons plus se détériorer comme cette halle. C'est pourquoi, pour cette raison, que je vais m'abstenir lors

du vote d'un engagement de crédit de 440 000 francs.»

Audrey Châtelain, PS, demande si plusieurs devis ont été demandés par corps de métiers.

André Ducommun, CM, explique qu'aucun appel n'a été fait avant la décision financière. Mais une liste existe entre entreprises locales et entreprises externes pour une comparaison des prix.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, accepte par 27 voix favorables et 5 abstentions l'octroi d'un crédit d'engagement de 440 000 francs TTC pour l'assainissement de l'enveloppe extérieure de la halle du bâtiment rue du Pont 21, sous réserve du référendum facultatif.

III. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

Remarque: Patrick Cuenin arrive en séance du Conseil général à 20h25

Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante: «Le Conseil municipal a été on ne peut plus réactif face à la pandémie pour envisager les mesures à prendre et elles ont été multiples. Les réunions se sont enchaînées et jusqu'à y compris les week-ends dont une en visioconférence. La première séance extraordinaire datant du dimanche 15 mars. Ce pour des dispositions et des informations à la population, aux écoles, au personnel communal notamment. Avec une mise en place des directives des désinfections des bâtiments. Présentation d'une partie des dispositions:

- Le personnel communal et les élus communaux respectent strictement les prescriptions de l'Office fédéral de la Santé publique.
- Les écoles sont fermées à compter du lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.
- L'Ecole à journée continue est fermée à compter du lundi 16 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.
- Les guichets de l'administration communale (Grand-Rue 106 et rue de la Promenade 3) sont fermés à compter du mardi 17 mars 2020 jusqu'à nouvel avis. Les bureaux restent atteignables par courriel, courrier ou appel téléphonique.
- La crèche fonctionne avec un personnel réduit.
- Pour les cas d'urgence concernant exclusivement les enfants scolarisés à Tramelan et du personnel soignant, des gardes peuvent être organisées.
- Tous les locaux communaux et des espaces publics communaux sont fermés à compter du 17 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.
- Il est renoncé au timbrage pour le personnel communal à compter du mercredi 18 mars 2020.
- Les employés notent sur un fichier Excel leurs heures effectives à compter du mercredi 18 mars 2020.
- Les journées de travail sont comptées pleinement selon le taux d'occupation à compter du mercredi 18 mars 2020.

- La déchetterie est fermée à compter du lundi 23 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.
- Un service de bénévoles au niveau communal est mis en place afin de soutenir toutes les personnes âgées et à risque.
- Une liste des commerçants offrant un service de livraisons à domicile est placée sur le site internet communal.
- Le travail à domicile et le télétravail sont autorisés jusqu'à nouvel avis.
- Les employés communaux peuvent être engagés à effectuer d'autres tâches que celles inscrites dans leur descriptif de poste à compter du 23 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.
- Les employés communaux occupés à des tâches dans le cadre du service de bénévolat peuvent faire valoir ce temps comme heures de travail.
- Les démarches en vue d'obtenir des indemnités RHT pour la commune, l'EJC et l'AJR sont autorisées.
- La séance du Conseil général du 27 avril 2020 est annulée.
- Les séances de commissions sont annulées jusqu'au 19 avril 2020.
- Le Conseil municipal et les commissions peuvent avoir lieu par support informatique et des décisions peuvent être prises par voie de circulation.
- Le bureau de mairie est considéré comme cellule de crise et est autorisé à prendre des décisions concernant le personnel communal et l'organisation du travail.
- Le stationnement en zone bleue n'est plus soumis à contravention à compter du mercredi 25 mars 2020 jusqu'à nouvel avis.

- L'ouverture de la piscine.
- La mise en place d'un chauffage à distance CAD.
- L'officialisation de la Fondation Gobat pour la Paix avec conférences-débats le vendredi 16 octobre 2020.
- Les mesures préconisées par le rapport CITEC avec l'étude des PPP passages pour piétons et Pédibus, notamment.
- L'invasion des camping-cars avec une méthode douce comme solution trouvée.
- La rue Haute, toujours d'actualité.

Enfin des nouvelles des états généraux regroupant les présidents de groupes avec deux séances seulement. Compte tenu des circonstances, il a fallu se réorienter. Les sujets abordés sont le plafonnement des emplois, le gel des salaires, les moyens d'études avec les charges maîtrisées et celles qui le sont moins. Suivi de la politique d'investissements et les répercussions des locations d'installations sur les locataires et enfin le déneigement et son coût.

Philippe Augsburgers s'excuse d'avoir été long, mais son intervention n'était pas inutile.

André Ducommun, CM, indique que les travaux pour les panneaux photovoltaïques de la patinoire ont été attribués. Le 16 avril 2020, le chantier était installé. La météo a aidé à l'avancement rapide. La Covid n'a pas ralenti le projet. Plus de 20 personnes ont été employées en même temps sur le toit. Un contrôle du Seco a été effectué pour le respect des règles en vigueur. Dès lors, André Ducommun a le plaisir d'annoncer que les travaux sont terminés avec six semaines d'avance sur le planning. La grue a été démontée. Le photovoltaïque devrait alimenter la patinoire dès son ouverture.

En ce qui concerne la piscine, André Ducommun ne souhaite pas en dire long. Le remplissage est en cours, il rappelle que ceci représente 2700 m³. La date d'ouverture sera discutée mardi 30 juin 2020 au Conseil municipal.

Pierre Sommer, CM, donne les informations suivantes: «Valforêt a ouvert un shop au Moulin Brûlé: Le «Valforêt shop». Vous pouvez acheter du bois façonné local (de l'arbre à la planche). Il y a 60 ans, une personne désirant réparer sa barrière de jardin ou refaire une façade, consommait automatiquement du bois exploité par un bûcheron du village qu'un scieur local avait façonné. De nos jours, le bricoleur peine à trouver du bois local au détail et à coup sûr, son bonheur est trouvé dans un supermarché qui lui vendra la plupart du temps du bois importé. Les produits Valforêt dont les planches, les lattes, les carrelés et les piquets proviennent des forêts qui nous entourent et que l'on voit tous les jours.

Un exemple: La répartition des coûts d'un carrelé: sciage et rabotage: 49%, transport: 5%, bûcheronnage, 13%, organisation et suivi, 13%, puis l'entretien des forêts: 13% avec une TVA à 7%. Le shop étant un self-service, il n'y a pas d'heure. Chacun peut y venir quand cela l'arrange. Le Valforêt shop s'adresse aux particuliers comme aux professionnels. Les clients choisissent leur marchandise et remplissent la liste d'achat en totalisant leurs achats. Tous les prix sont affichés avec TVA comprise. Le paiement peut se faire de trois manières:

- A) En scannant le QR code, le paiement peut se faire par l'application Twint

- B) En insérant la somme en espèce dans la boîte
- C) En cochant la variante «facture» au bas de la liste

Pour des quantités plus importantes, une offre peut être demandée auprès de Valforêt.»

Christophe Gagnebin, CM, indique que dans le cadre de la 3^e étape de la révision du plan d'aménagement local il s'agit notamment de réviser le plan de zone de protection ainsi que le plan paysager. Pour se faire la commission d'environnement collabore avec le parc Chasseral. Dans ce cadre, des marches-débats seront organisées pour faire valoir les attentes. Les dates à retenir sont le samedi 5 septembre 2020 et lundi 7 septembre 2020 avec inscription auprès des STT.

Carine Bassin, CM, informe que la Commission culture en étroite collaboration avec l'Hal-téro Club Tramelan et Agora ont élaboré un programme festif pour le 1^{er} août 2020 sur deux sites. On retrouvera à la salle de la Marelle une fête traditionnelle et musicale et quant à la salle Juventuti un programme musical ainsi qu'un spectacle de hula hoop en feux. Deux styles de musiques différentes sont proposés ce qui permettra de séparer le public afin d'appliquer les règles de sécurité en vigueur.

Mathieu Chaignat, CM, donne une information concernant la déchetterie. Dès 2021, une ouverture plus régulière du lundi et mercredi de 13h à 18h toute l'année. On ouvrira deux jours complets après Nouvel An et les vacances d'été.

Mathieu Chaignat mentionne l'acquisition d'une désherbeuse qui fonctionne à l'électricité, à l'eau et à la vapeur. Elle enlève également les rumex et devrait donc convenir à tout le monde!

IV. Divers

16. Résolutions

Aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

Le 1^{er} vice-président constate le dépôt d'une motion et d'un postulat.

☒

Motion de Thierry Gagnebin, PS, dépose la motion suivante: «Action «tramelots pour Tramelan» – pour un coup de pouce aux ménages du village et une incitation à soutenir les commerces et artisans locaux.»

Pour réduire les effets de la crise liée au Covid-19 qui a touché largement la population tramelote, pour marquer l'attachement de la Commune de Tramelan à ses commerçants et artisans, pour inciter la population à consommer, le Conseil municipal met en place une action visant à soutenir les commerçants, les artisans et indépendants, y lit-on. L'objectif de cette motion est de déployer des effets à court terme devant également permettre de dynamiser les liens entre population et le tissu économique local à moyen et long terme. L'association ProMotion pourrait également être incitée à se joindre à cette action.

Il est ainsi proposé que la commune de Tramelan octroie des bons d'achats de 20 francs par ménage (enfants compris), ce qui représente une dépense maximale de 92 600 francs sur



la base de l'état de la population au 31 décembre 2019 (4630 habitants à 20 francs). Ces bons d'achats doivent être valables (éventuellement sur une période limitée) auprès de l'ensemble des commerçants, artisans et indépendants dont le siège et/ou la domiciliation sont à Tramelan, selon une liste à fournir avec la remise des bons. Le Conseil municipal définit également les modalités de mise en œuvre. Le financement de cette mesure s'effectue par un prélèvement extraordinaire sur le fonds de promotion économique, lequel est doté d'un montant de 1 279 527 fr. 15 francs au 31 décembre 2019. Ainsi, cette dépense unique n'impactera pas directement le résultat financier de l'exercice 2020 et sera prélevée sur un fonds suffisamment doté. L'impact sur la trésorerie communale restera également limité.

☒

Audrey Châtelain, PS, Vital Gerber, Groupe Débat, et Valérie Oppliger, PEV, dépose le postulat suivant intitulé: «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public». Audrey Châtelain détaille le contenu de celui-ci: «Le mois de juin est le mois de la grève des femmes. Or, la semaine passée encore, les médias rappelaient la réalité des différences de salaires: «En Suisse, l'écart salarial entre hommes et femmes n'a pas diminué en 2019» (ArInfo/ATS, 23 juin 2020). Les femmes gagnent actuellement en moyenne 18% de moins que les hommes. La Confédération a lancé en 2016 une «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public» en partenariat avec les cantons et les communes, qu'elle soutient de la manière suivante:

«Les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité salariale. En signant la Charte, les autorités appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale dans leur champ d'influence, en tant qu'employeurs, lors d'appels d'offres publics ou en tant qu'organes attribuant des subventions.»

A ce jour, la Confédération, 16 cantons et 94 communes ont signé la Charte. Dans notre région, seules des villes en sont signataires pour le moment: Bienne, Moutier, Delémont, Porrentruy et La Chaux-de-Fonds. En s'y joignant, Tramelan montrerait un signe fort et localement pionnier pour une commune de sa taille. Parce que l'égalité salariale est un droit fondamental inscrit dans la Constitution, parce que c'est un enjeu de société majeur, parce que Tramelan, avec sa taille et son dynamisme, a une responsabilité dans ce domaine, et parce qu'il est possible d'agir à notre niveau:

Nous invitons le Conseil municipal, par le présent postulat, à signer la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public» et à s'engager ainsi de manière publique et concrète en faveur de l'égalité des salaires entre femmes et hommes.

18. Interpellations

Le 1^{er} vice-président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.

☒

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante: une demande de permis de construire a été publiée avec mise à l'enquête publique jusqu'au 12 avril 2020 pour une transformation sur l'antenne de téléphonie mobile existante située aux Lovières, parcelle N° 634, à Tramelan. La publication dans la *Feuille Officielle* ne mentionne nulle part qu'il s'agit en réalité d'une transformation en vue d'installer la technologie 5G. Nous avons connaissance d'une opposition en tout cas qui a été déposée à la Préfecture du Jura bernois, en raison de ce manque flagrant de transparence, jugé «inacceptable et trompeur pour la population», mais surtout aussi en raison de l'important débat de fond autour des risques sanitaires de cette technologie.

Ce cas soulève les questions suivantes:

- A ce jour, combien d'antennes de téléphonie mobile sont-elles équipées de la 5G sur le territoire communal?
- Pourquoi la 5G n'est-elle pas explicitement et systématiquement notifiée dans les permis de construire la concernant?
- Quelles sont les responsabilités incombant à la Commune lors de ces installations (en termes de protection de la population, information à la population, protection des données, urbanisme p. ex.)?
- Comment la Commune se positionne-t-elle, et de quels moyens dispose-t-elle pour s'opposer à l'installation d'antennes 5G sur son territoire?

19. Petites questions

Le 1^{er} vice-président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

☒

Frank Ramseyer, PS, pose la question suivante: «Suite au Covid-19 et au semi-confinement, et vu les beaux jours de mois d'avril et mai, je n'ai jamais vu autant de personnes se promener le long de la rue des Planes pour rejoindre soit les Reussilles, soit la Combe des Arses, ou simplement faire des aller-retour jusqu'à l'ancienne décharge. Des familles avec ou sans poussettes, des

personnes âgées, à vélos, la course à pied, etc. D'autre part, juste à la fin de la zone d'habitation, il y a des maisons familiales avec des petits enfants. Malheureusement, un petit bémol tout de même. En effet ce tronçon de route étant limité à 30 km. Or, suite à la reprise partielle des activités, toutes ces personnes ont dû faire très attention au trafic automobile, car, la plupart des conducteurs ne respectent pas le 30 km. Il y a bien un panneau de signalisation, mais celui-ci est caché par des branches d'arbres. C'est pourquoi je demande s'il n'est pas possible de revoir l'installation de ce panneau de signalisation et par la même occasion rendre attentifs par un petit courrier ou autre méthode, les entreprises et services de la place, afin de respecter la vitesse sur ce tronçon avant d'avoir un grand malheur.

Philippe Augsburgers, maire, répondra, mais dans le cadre d'une interpellation.

☒

Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle qu'en sa séance du 18 novembre 2019, le Conseil général avait accepté le postulat sur la sécurité des 3H sur le chemin des écoles. Le Conseil municipal ne semble pas en avoir tenu compte jusqu'ici, puisque l'Ordonnance relative à l'EJC qu'il signait le 21 novembre 2019, donc 3 jours après, dit pour le moment: art. 8 «Dès la 3H, les enfants se rendent seuls à l'école. Les trajets sont sous la responsabilité des parents».

Le Rapport de gestion 2019 approuvé ce soir ne donne aucune information sur l'état de réalisation de ce postulat (p. 12).

Or, le postulat demande que cet accompagnement des 3H soit effectif pour la rentrée scolaire d'août 2020.

Notre question: où en est la réalisation de ce postulat?

Carine Bassin, CM, informe avoir répondu à cette question lors du Conseil général du 18 novembre 2019. Un souci d'effectif rend impossible de répondre favorablement à la motion.

20. Correspondance au Conseil général

Aucune correspondance n'est à signaler

21. Divers

Néant

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président lève la séance à 21 h.

Au nom du Conseil général

Le 1^{er} vice-président: Pierre-Alain Basso
Le secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti



Deux jeunes femmes formées par la commune



Djellza Salihu et Lorrie Perrin ont terminé leur apprentissage en beauté

«Cela fait plus de 40 ans que la commune de Tramelan s'engage dans la formation d'employés commerciaux. Pour preuve: Christine Gyger, employée administrative au Service financier, où elle a suivi sa formation, va prendre sa retraite cette année!» a souligné le maire Philippe Augsburgers dans son discours de la cérémonie de remise des diplômes aux deux apprenties qui ont été félicitées après trois années de formation au sein des services communaux. Leurs CFC, elles les ont obtenus haut la main, grâce à leurs excellentes moyennes, mais sans examens finaux, mesures anti-covid obligent.

Employée de commerce: un classique

Djellza Salihu va continuer de travailler comme employée de commerce à la commune de Tramelan, en occupant un poste à 40%, ce qui lui permettra de poursuivre en même temps ses études à la HES de Neuchâtel, grâce à la maturité qui complète le certificat de fin d'études qu'elle a décroché. Cette brillante employée de la branche de l'administration publique a de plus été récompensée par un prix décerné par l'association des cadres communaux bernois. «Pourtant les derniers mois n'ont pas été évidents. J'ai dû rester un mois à la maison

durant le semi-confinement et m'adapter aux cours à distance imposés par l'école.» relève la jeune diplômée.

Agente d'exploitation: un métier récent

Lorrie Perrin a quant à elle obtenu le CFC d'agente d'exploitation, un métier qui regroupe des compétences dans une large palette d'activités qui vont de l'entretien des bâtiments à l'horticulture, en passant par le nettoyage, la menuiserie ou même la plomberie. Cette formation de concierge, pour utiliser un terme moins technique, est proposée depuis cinq ans par la com-

mune de Tramelan. «A l'école, nous n'étions que deux filles sur vingt apprentis dans notre classe. Il a un peu fallu jouer des coudes pour s'affirmer comme femme dans ce métier encore souvent considéré comme masculin.» Et Lorrie va se lancer dans un autre défi dès janvier 2021, puisqu'elle va effectuer son école de recrues parmi les soldats du train à la caserne Sand de Schönbühl.

Heureuses mais un peu frustrées

Les deux diplômées regrettent de ne pas avoir pu mesurer leurs compétences à l'occasion des examens finaux

Soutien temporaire à la chancellerie

Djellza Salihu va occuper ce poste pour décharger Hervé Gulotti, futur président du Grand Conseil

Le Conseil municipal a accepté d'engager à 40% dès le 1^{er} septembre Djellza Salihu, qui termine actuellement son contrat d'apprentissage. Elle apportera un soutien administratif à la chancellerie municipale principalement dans la perspective de la prise de présidence du Grand Conseil par Hervé Gulotti, à la mi-2021. Parallèlement, Djellza Salihu débutera une formation à la HEG de Neuchâtel, en droit économique. | cm

Passage à niveau du Chalet en travaux

En raison des travaux de sécurisation du passage à niveau situé à la rue du Chalet, le tronçon concerné sera inévitablement fermé à la circulation dès le lundi 13 juillet et pour une durée de 4 semaines. Cette intervention permettra notamment d'équi-

per ledit passage de barrières de sécurité ainsi qu'une amélioration de la géométrie routière avec réfection totale du revêtement. Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place. Nous vous remercions de votre compréhension. | cm

Biodiversité: lutte contre les plantes invasives

La lutte contre les plantes invasives (néophytes envahissantes) figure dans la politique adoptée par la commune de Tramelan pour favoriser la biodiversité. Au minimum, une action spécifique est menée annuellement. Cette année, le Sénéçon jacobée a été ciblé dans le secteur des Reussilles en particulier sur les zones vertes communales à proximité de l'usine Soprod. L'arrachage de ces

plantes indésirables a occupé 4 employés de la voirie pendant une matinée. Les particuliers sont invités à se joindre à cette lutte pour le bien de tous. Pour rappel, ces plantes ne doivent surtout pas finir dans le compost; leur élimination passe par les déchets incinérables. Informations et soutien logistique sont disponibles auprès des Services techniques/Travaux Publics (stt@tramelan.ch). | cm

La piscine est ouverte

Les autorités tramelotes ont tout mis en œuvre pour accueillir les visiteurs dans les limites des prescriptions en vigueur à ce jour pour lutter contre le coronavirus le 8 juillet à 13h. Un abonnement de soutien est en vente, au prix de 250 francs pièce et par personne.

Des travaux préparatoires

La date d'ouverture a été fixée à la suite de divers travaux de préparation. Ceux-ci ont démarré dès la décision prise par le Conseil municipal d'ouvrir. Afin de peindre les bassins, il était nécessaire d'avoir minimum trois jours suivis de sec. La peinture est nécessaire afin d'éviter les problèmes d'incrustation d'algues et de gestion des produits de traitement. Suite à une bonne collaboration avec le service des Travaux publics, la peinture a été effectuée le mardi 23 juin. Mercredi 24 juin, les employés ont pulvérisé le produit anti-algues et ouvert les vannes.

Les bassins (2700 m³) sont remplis, en temps normal en 6 jours environ (300 litres par minute). Un problème de pompes constaté par le fournisseur d'eau, le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes, a provoqué un ralentissement. La limite a été fixée à 250 litres par minute donc un remplissage sur 7 jours.

Et puis... jeudi 2 juillet, nettoyage du système de filtration. Vendredi 3 juillet, mise en service de la chloration et neutralisation du PH, ainsi que mise en service des circulateurs et de la filtration par l'entreprise responsable. Samedi 4 juillet, enclenchement du chauffage (temps estimé pour tempérer l'eau (de 10° à 18°-20°): 4 à 5 jours selon conditions météorologiques.

Mardi 7 juillet, programmation du robot nettoyeur.

Des conditions particulières

Pour que le public accède à l'enceinte de la piscine, d'autres mesures ont été consenties: un agent de sécurité sera placé à l'entrée principale pour la limite du nombre d'entrées de personnes, soit 1800 simultanément dans l'enceinte de la piscine. L'agent de sécurité veillera aux distances de sécurité dans la file d'attente, à la désinfection des mains. Des rondes de contrôles seront effectuées.

La limite de la fréquentation est fixée à 1800 personnes simultanément sur place. Elle tient compte du nombre d'infrastructures sanitaires, ainsi qu'une importante surface de loisirs et une faible surface bassin selon les normes en vigueur. Lors de belles journées, les années précédentes, la piscine a enregistré 2200 entrées environ sur une journée complète. La limite de 1800 ne sera toutefois pas forcément atteinte eu égard aux circonstances. Des distributeurs de désinfectant seront installés à divers endroits. La distance sociale reste de mise. Les utilisateurs sont responsables de la respecter.

Tarifs appliqués

Pour la saison 2020, des abonnements de soutien seront disponibles au prix de

250 francs. Ceux-ci pourront être achetés à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la caisse de la piscine par carte ou cash. Ces abonnements pourront être achetés à l'Hôtel de Ville dès le lundi 6 juillet et à la caisse de la piscine dès son ouverture. Tout autre abonnement ne sera pas disponible cette année. Les tarifs restent inchangés. Les tickets 1 entrée et les cartes 10 entrées ne sont pas des cartes journalières. L'utilisateur qui quitte l'enceinte de la piscine pourra être tenu de s'acquitter à nouveau du prix d'entrée. Sont réservés les cas de nécessité.

Fermeture en septembre

Sauf événement contraire, les baigneurs pourront profiter de l'endroit jusqu'au dimanche 6 septembre, jour de fermeture. La buvette offrira repas, glaces et boissons pour rendre le séjour encore plus agréable, ceci du premier au dernier jour.

Remerciements

Le Conseil municipal remercie tous les employés communaux des services des Infrastructures et de la voirie qui se sont mobilisés pour que l'installation ouvre le plus rapidement possible. Il remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont témoigné durant cette période d'une incommensurable fidélité à ce bel endroit et ont permis de trouver des garde-bains auxiliaires. | cm

PRO NATURA

Bol d'air dans le respect de la nature !

La pandémie de Covid-19 pousse beaucoup de personnes à redécouvrir le plaisir de se promener dans la nature. Alors que durant le confinement, les sorties se cantonnaient aux zones de détente proches des zones urbaines, nombreuses sont celles et ceux qui affluent désormais aussi dans des lieux plus reculés.

Le respect des consignes est plus que jamais utile

Pro Natura se réjouit de cet engouement: au contact direct de la nature, nous apprenons à la connaître et savons mieux comment la protéger. Mais la médaille a son revers. La gamme toujours plus vaste d'activités et de sports de plein air impose un lourd fardeau aux habitats naturels. «Il suffit d'un seul paddler pour faire fuir les oiseaux aquatiques qui nichent dans les roseaux. Lorsque ces perturbations se répètent trop souvent, les parents désertent les nids», explique Andreas Boldt, spécialiste des activités de loisir chez Pro Natura. L'association prie donc les amoureux du grand air de bien s'informer avant de planifier leur randonnée, leur sortie en paddle ou leur virée en VTT. Il faut tenir compte des besoins de la flore et de la faune. «Chacun contribue ainsi à sauvegarder cette nature sauvage et diversifiée que nous aimons tant.»

Pro Natura présente le comportement à adopter à l'inté-

rieur du périmètre protégé: rester sur les chemins balisés, tenir son chien en laisse, n'allumer un feu qu'aux endroits signalés et ramener ses déchets avec soi. Dans certaines zones, des rangers renseignent les promeneurs. Les plus curieux pourront se joindre à l'une des excursions proposées par Pro Natura. Conduites par des

spécialistes, elles permettent de se familiariser avec l'univers végétal et animal de la région. On trouve également une mine d'informations sur les différents habitats naturels et leur protection dans les centres Pro Natura de Champ-Pittet et d'Aletsch, ainsi que dans les nombreux centres nature régionaux. | pro natura

Réclame

Pour vous démarquer en un...



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet
Création de stand

Campagne publicitaire
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

Piscine de Tramelan: mieux vaut tard que jamais!

Bonne dernière des piscines suisses à ouvrir ses bassins, celle de Tramelan a enfin pu accueillir ses premiers baigneurs mercredi

Ouvrir, ouvrira pas?

Le suspens aura duré de longues semaines autour de la saison 2020 de la piscine du Château, «la plus belle de Suisse», comme l'a rappelé, non sans fierté, le conseiller municipal André Ducommun en charge du dicastère des bâtiments publics de la commune.

Les vagues successives des mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus ont mis ses nerfs et ceux des autorités tramelotes à rudes épreuves, au cours d'une curieuse partie de Hâte-toi lentement.

Au mois d'avril, l'affaire paraissait aussi claire que l'eau du bassin olympique: aucune piscine ne pourrait s'ouvrir cet été en Suisse, en raison des restrictions extrêmes décrétées par la Confédération. Pourtant aucun responsable de piscine n'a réagi officiellement à ce moment-là.

Puis, à la mi-mai, à la surprise générale, le Conseil municipal annonce, en précurseur solitaire, que la piscine de Tramelan resterait fermée cette année. Pourquoi cette annonce, jugée prématurée par de nombreux habitants du village? Explication du maire, Philippe Augsburger: «Nous avons déjà averti en interne les personnes que nous engageons habituellement pour la saison de la piscine que nous n'aurions pas besoin de leurs services cet été. Comme nous étions à peu près certains que cette information allait rapidement transpirer, nous avons préféré prendre les devants en la rendant publique nous-mêmes.»

Cette annonce a aussitôt provoqué une réaction dans la population. Quelques jours plus tard, une pétition forte de près d'un millier de signatures est déposée à l'Hôtel de Ville et demande au Conseil municipal de réétudier une possible ouverture de la piscine.

Après une discussion constructive avec les pétition-



Les derniers doutes qui planaient sur la piscine de Tramelan se sont dissipés. Il ne reste plus qu'à attendre un été ensoleillé!

naires, qui se sont notamment dit prêts à apporter une aide bénévole aux services communaux et, surtout, après le constat que les mesures sanitaires exigées au niveau national s'étaient largement assouplies et que les autres piscines de la région annonçaient, elles, leur ouverture, le feu vert a finalement pu être donné à Tramelan également. «En tout cas, cette polémique nous aura offert un joli coup de pub: on a parlé de la piscine de Tramelan dans tous les médias suisses, de Genève à

Romanshorn!» conclut Philippe Augsburger, avec un brin d'humour.

Ouverte, mais de justesse

Une fois cette nouvelle décision prise, il a fallu mettre les bouchées doubles pour préparer l'ouverture dans un délai encore raisonnable.

Grâce à la collaboration avec les pétitionnaires, le personnel nécessaire à la bonne marche de l'installation, une quinzaine de personnes dont plusieurs garde-bains qualifiés notamment, a été trouvée.

Puis les travaux de rénovation en cours (peinture des bassins et des extérieurs des bâtiments) ont dû être terminés au pas de charge. Sans oublier la signalétique spéciale covid qu'il a fallu installer.

Enfin, il fallait encore assurer la présence de l'élément essentiel d'une piscine: l'eau! Le remplissage des 2700 m³ du volume total des deux bassins a pris plus de temps que prévu, en raison d'un problème technique survenu dans le matériel de pompage du Syndicat des eaux des Franches-Mon-

tagnes, qui fournit le précieux liquide à la commune. Une fois l'eau livrée, le délai devenait court pour les travaux de nettoyage des filtres et la mise en service des systèmes de chloration et de circulation de l'eau. Et puis, dans le sprint final, le chauffage n'a pu être enclenché que samedi passé, au risque d'offrir à l'ouverture une eau légèrement plus fraîche que les 20 à 22 degrés auxquels sont habitués les baigneurs de Tramelan. Il faut en effet plusieurs jours pour tempérer un tel volume d'eau, qui

sort des tuyaux à 10 degrés environ.

Ouverte, mais huit semaines seulement

Après son ouverture mouvementée du 8 juillet, la piscine fermera ses portes le 6 septembre. Pour cette saison écourtée, placée sous le signe de la Covid-19, l'abonnement habituel ne sera pas disponible. Les pétitionnaires proposent toutefois un abonnement de soutien pour un prix de 250 francs. Les prix d'entrée restent eux inchangés.

Durant ces deux mois, à condition, bien sûr, que le tsunami d'une deuxième vague virale ne vienne pas une nouvelle fois perturber tous les plans, la piscine restera ouverte tous les jours, de 9 heures à 20 heures, puis jusqu'à 19 heures seulement à partir du 24 août.

Et les fameuses mesures sanitaires alors?

L'usage de toutes les infrastructures de la piscine est assuré, tant pour les vestiaires, les sanitaires, les bassins, les pelouses, les aires de jeux que pour la buvette, dans le respect des mesures de protection individuelle désormais bien connues. Seule restriction: le site ne pourra pas accueillir plus de 1800 visiteurs à la fois. A l'entrée, un agent de sécurité spécialement mandaté veillera à éviter une trop forte affluence, à maintenir les distances de sécurité dans la file d'attente et à assurer la désinfection systématique des mains. Par contre, à l'intérieur de l'enceinte, les membres du personnel de la piscine ne joueront aucunement aux gendarmes.

On compte donc sur la responsabilité individuelle, comme dans tous les autres lieux publics, pour qu'un plongeon à la piscine du Château reste avant tout un plaisir, sans crainte de contamination. | t/

EN SALLES

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

WHERE'D YOU GO BERNADETTE
BERNADETTE A DISPARU
VENDREDI 10 JUILLET, 18 H
DIMANCHE 12 JUILLET, 20 H 30

de Richard Linklater, avec Cate Blanchett, Billy Crudup. Paralysée par son propre génie, trop originale et trop angoissée, Bernadette se sent de plus en plus enfermée dans la ville où elle a atterri. En VO s.-t. 12 ans. Durée 1 h 51.

MOSCOU ALLER SIMPLE!
VENDREDI 10 JUILLET, 20 H 30
DIMANCHE 12 JUILLET, 17 H
MARDI 14 JUILLET, 20 H 30

de Micha Lewinsky, avec Michael Maertens, Philippe Graber. Automne 1989 à Berlin, le Mur va bientôt tomber; en Suisse, la police politique surveille des centaines de milliers de personnes. En VO s.-t. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 38.

PINOCCHIO
SAMEDI 11 JUILLET, 18 H
LUNDI 13 JUILLET, 20 H 30

de Matteo Garrone, avec Roberto Benigni, Federico Lelapi. Geppetto, un ancien sculpteur sur bois, reçoit un morceau de bois parfait pour son prochain projet: une marionnette. Il le prénomme Pinocchio. Le pantin va miraculeusement prendre vie et traverser de nombreuses et folles aventures. En français et VO s.-t. 8 ans (6 acc.). Durée 2 h 05.



L'AVENTURE DES MARGUERITE

UNE SIRÈNE À PARIS
SAMEDI 11 JUILLET, 21 H

de Mathias Malzieu, avec Nicolas Duvauchelle, Marilyn Lima, Rossy de Palma. Crooner au cœur brisé, Gaspard s'était juré de ne plus retomber amoureux. Quant à Lula, jolie sirène, elle n'a que le chant pour se défendre des hommes, en faisant s'emballer leur cœur jusqu'à l'explosion. En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 42.

L'AVENTURE DES MARGUERITE
MERCREDI 15 JUILLET, 16 H

de Pierre Coré, avec Lila Gueneau, Alice Pol, Clovis Cornillac. Marguerite et Margot ont toutes les deux douze ans, avec chacune sa famille, ses

copains, ses problèmes, etc. Et son époque. Car l'une vit en 1942 et l'autre en 2020. En français. Durée 1 h 26.

TOUT SIMPLEMENT NOIR
MERCREDI 15 JUILLET, 20 H 30

de Jean-Pascal Zadi et John Wax, avec Jean-Pascal Zadi, Claudia Tagbo, Cyril Anouna. JP, un acteur raté de 40 ans, décide d'organiser la première grosse marche de contestation noire en France, mais ses rencontres, souvent burlesques, avec des personnalités influentes de la communauté et le soutien intéressé qu'il reçoit de Fary, le font osciller entre envie d'être sur le devant de la scène et véritable engagement militant... En français. 10 ans. Durée 1 h 30.

JEAN SEBERG
AGAINST ALL ENEMIES
JEUDI 16 JUILLET, 18 H

de Benedict Andrews, avec Kristen Stewart, Jack O'Connell. Hollywood 1968: En tant que star de *A bout de souffle*, l'actrice américaine Jean Seberg a vécu beaucoup de choses à son retour de Paris aux Etats-Unis et cherche un nouveau défi. Elle se retrouve bientôt comme militante dans la lutte du mouvement des Black Panthers. En VO s.-t. 16 ans. Durée 1 h 43.

THE HUNT
JEUDI 16 JUILLET, 20 H 30

voir ci-contre.

THE HUNT
VENDREDI 10 JUILLET, 20 H
SAMEDI 11 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 12 JUILLET, 20 H

de Graig Zobel, avec Betty Gilpin, Hilary Swank. Crystal se réveille avec onze autres personnes dans une clairière de la forêt, sans savoir comment elle s'y est retrouvée. Bientôt, la Troupe de gens normaux apprend qu'elle a été choisie par de riches sadiques pour servir de victimes dans une perfide chasse à l'homme pour leur amusement. En français. 16 ans (suggestion 18). Durée 1 h 31.

ARETHA FRANKLIN:
AMAZING GRACE
SAMEDI 11 JUILLET, 17 H
MARDI 14 JUILLET, 20 H

de Alan Elliott, Sydney Pollack. 1972. Aretha Franklin est au zénith de sa carrière. Mais après vingt albums studio, dont onze tubes numéro un, la reine de la soul décide de revenir à ses racines musicales: elle se produit à l'église baptiste missionnaire de Watts, à Los Angeles. En français. Pour tous. Durée 1 h 29.

PINOCCHIO
DIMANCHE 12 JUILLET, 17 H

voir ci-contre.

DE GAULLE
MERCREDI 15 JUILLET, 20 H

de Gabriel Le Bomin, avec Lambert Wilson, Isabelle Carré. Mai 1940. La guerre s'intensifie, l'armée française s'effondre, les Allemands seront bientôt à Paris. La panique gagne le gouvernement qui envisage d'accepter la défaite. Un homme, Charles de Gaulle, fraîchement promu général, veut infléchir le cours de l'Histoire. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 48.

QUE SEA LEY
JEUDI 16 JUILLET, 20 H

de Juan Solanas. En Argentine, où l'interdiction volontaire de grossesse est interdite, une femme meurt chaque semaine des suites d'un avortement clandestin. Le 14 juin 2018, les députés argentins disent oui à la légalisation de l'IVG. Le 9 août, par 38 voix contre 31, le Sénat rejette le projet de loi. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 25.

LES CINÉMAS DE TAVANNES ET TRAMELAN
RESTENT OUVERTS PENDANT LES VACANCES!

PARC CHASSERAL

Un an d'activités avec le Parc pour 380 Graines de chercheurs

Hirondelles, vergers, paysage ou encore énergie: 380 écoliers du Parc et des alentours ont expérimenté durant un an ces thématiques liées au développement durable. Ils ont transmis les connaissances acquises dans le cadre de restitutions.



La classe de 8H de Cernier a réalisé des dessins qui seront utilisés dans le cadre d'un nouveau jeu de présentation des richesses et spécificités du territoire du Parc Chasseral. Photos: © Parc Chasseral

En cette fin d'année scolaire, 22 classes du territoire du Parc Chasseral ont terminé leur programme Graines de chercheurs de manière très active. Après une année de découvertes et d'actions de terrain sur le thème des vergers, des hirondelles, de l'énergie ou du paysage, les 380 élèves concernés ont transmis les connaissances acquises au cours de restitutions, hélas parfois limitées à un public restreint en raison des mesures de précautions sanitaires.

La classe de 6H de Justine Guillaume et Julie Lhenry, de

Chézard-Saint-Martin, a par exemple créé un dossier pédagogique proposant des activités de découverte sur le verger qui sera mis à disposition des autres élèves de l'école. La classe de 8H de Laure Galley, à Cernier, a de son côté participé à l'élaboration d'un nouveau jeu de présentation des richesses du territoire du Parc Chasseral, qui sera utilisé lors des animations dans la nature avec d'autres classes.

La classe de 6H de Mélanie Reymond, à Dombresson, s'est quant à elle beaucoup investie pour les hirondelles de son village. Les 18 élèves de 9-10 ans ont construit 9 nichoirs pour hirondelles de fenêtre, et, avec l'aide du concierge, les ont posés sur un des bâtiments de l'école.

La classe de 3H de Brigitte Schneider, à Saint-Imier, a planté de son côté 4 arbres fruitiers l'automne dernier, puis a participé à l'élaboration d'un panneau qui a été inauguré ce jeudi 2 juillet en présence de la Bourgeoisie de Saint-Imier, propriétaire des lieux, et de divers partenaires de la région. | [parcchasseral](http://parcchasseral.ch)

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes pour les enseignants qui désirent inscrire leur classe à Graines de chercheurs pour l'année scolaire prochaine 2020-2021. Le programme est entièrement gratuit pour les classes des cycles 1, 2 et 3 des 21 communes membres du Parc. Informations et inscriptions en ligne sur www.parcchasseral.ch/ecoles ou par e-mail à aline.bruengger@parcchasseral.ch. Délai d'inscription: 14 août 2020.



Les élèves de 3H de Saint-Imier ont inauguré un panneau qui présente aux habitants les 4 arbres fruitiers haute-tige qu'ils ont planté en automne 2019 au lieu-dit « Les Planches ». Photos: © Parc Chasseral

DIVERTISSEMENT

Sudoku N° 0011

facile

		9		4		1		
				6		5		
	2	8	1			7	6	3
	5		4			6		9
4								6
	7		2			8		1
	4	3	8			1	7	5
			7			4		
		7		3		8		



TARTE SOLEIL AU NUTELLA

**INGRÉDIENTS**

- 2 pâtes feuilletées
- 4 c. à soupe de Nutella
- 2 c. à soupe de lait

PRÉPARATION

Préchauffez le four à 180°C. Démoulez le premier rouleau de pâte feuilletée dans un plat recouvert de papier de cuisson. Couvrez sa surface avec la pâte à tartiner en laissant environ 2 cm sur les bords. A l'aide d'un pinceau, badigeonnez la partie non couverte de la pâte avec un peu d'eau. Recouvrez avec le second rouleau de pâte feuilletée et soudez les 2 pâtes entre elles. Disposez un verre au centre du cercle. Découpez la tarte en 4 parts égales, puis en 8 et en 24. Tordez chaque branche du soleil sur elle-même. Badigeonnez le soleil de lait. Enfouissez 20 min. Lorsque la tarte soleil est dorée, retirez-la du four. www.cuisinez.com

Le clin d'œil

L'application SwissCovid sur votre smartphone



Multimondo recherche des mentors bénévoles !

Multimondo est le centre de référence pour l'intégration des personnes issues de la migration de la région Bienne - Seeland - Jura bernois. Notre association encourage l'insertion par la formation et l'intégration au travail. Nous proposons cours, mentorat et conseils à nos participants.

Avez-vous du temps à consacrer pour accompagner des personnes dans le marché du travail? Recherchez-vous une mission porteuse de sens, dans un environnement interculturel stimulant? Actuellement, nos participants ont de multiples opportunités dans une économie qui redémarre. A raison d'une à deux heures par semaine pendant six mois, les mentors soutiennent nos participants dans leur recherche d'emploi, grâce à notre programme d'intégration professionnelle et de mentorat en suisse.

Les mentors bénéficient d'un accompagnement personnalisé, de soirées de formation, et de rencontres régulières entre bénévoles afin de permettre la mise en réseau et l'échange de bonnes pratiques.

Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions,

notre équipe se tient volontiers à votre disposition pour vous renseigner.

| ae

ensuisse@multimondo.ch
077 440 93 02
www.multimondo.ch



FOOTBALL CLUB COURTELARY

Les Women n'y vont pas avec le dos de la cuillère



L'équipe féminine du FCC a accompli d'énormes progrès

Dans notre dernier article, nous avons laissé les joueuses du FC Courtelary en pleine préparation pour la reprise du championnat 2020-2021. Un entraînement physique avec Hervé Shimuna était au programme, afin de préparer l'équipe au retour sur le terrain. Malgré la difficulté et les températures élevées de ces derniers jours, le coach Nicolas Magri a pu compter sur de nombreuses présences aux entraînements. L'enjeu était important: le comeback sur le terrain de la Praye.

Dimanche 5 juillet, le FCC Women affrontait la jeune

équipe du FC Moutier, sous un soleil de plomb et en présence de nombreux spectateurs (près de 180 si l'on se reporte à la liste de présences – obligatoire pour le traçage des contaminations du Covid-19). La dernière confrontation entre les deux équipes remonte au 27 octobre 2019, où le FCC remportait la partie sur le score sans appel de 11-0, avec un effectif très réduit. Cependant, les consignes du coach étaient claires: rester concentrées et ne pas partir avec le résultat du match précédent en tête.

Une formation presque inédite

Ce premier match amical à domicile devait permettre aux joueuses du FCC de prouver une fois de plus les énormes progrès accomplis, mais également de faire quelques changements au niveau tactique. Quelques nouvelles joueuses ont intégré l'équipe, et rien de tel qu'un match d'entraînement pour tester et faire des aménagements ou des essais. Le coach Magri a plus d'un as dans sa manche, et c'est avec une formation presque inédite que le FCC Women entra sur le ter-

rain. Des alternatives de place, de formation et beaucoup de changements ont rythmé cette première rencontre de l'année.

Malgré les difficultés perçues par certaines joueuses dans leur nouveau rôle, le FCC entra tout de suite dans la partie et prit l'avantage après une dizaine de minutes. Le FC Moutier tenta tant bien que mal de prendre le dessus, mais la différence de niveau était très présente, bien que le FCC Women ne montra pas son plus beau jeu. Les buts s'enchaînaient grâce aux frappes performantes de Tatiana Barbosa Pereira (3), Paula

TEAM ERGUËL FC SAINT-IMIER

Annulation du camp de Tenero

Marc Houriet et Julien Zürcher, co-responsables de l'organisation du camp d'entraînement de Tenero, ont pris la décision d'annuler l'édition 2020 (49^e) qui aurait dû se dérouler du dimanche 11 au samedi 17 octobre.

Nul besoin de préciser que c'est le Covid-19 qui en est la raison. Les deux responsables ont analysé la situation et imaginé différents scénarios. Au final, la santé des jeunes joueurs et de leur entourage a sagement été privilégiée. Certes, nous sommes bien loin du nombre de cas d'infections d'il y a quelques semaines, pas si lointaines. Mais la résurgence de ce satané virus appelle à la prudence. La mise en place de dispositions sécuritaires, difficiles à appliquer où l'assurance qu'elles soient respectées enlèverait trop d'aspects de la vie communautaire et les joies que celle-ci apporte d'ordinaire. A contrecœur, ils ont décidé que cette 49^e édition aura lieu en 2021. Le rendez-vous est déjà noté. | com

GYM SENIORS CORGÉMONT

La prudence reste de mise

L'évolution du Covid-19 étant très incertaine, notre course annuelle prévue au mois de septembre est reportée à l'année prochaine. Si les conditions le permettent, les leçons de gym reprendront dès le mercredi 2 septembre aux heures habituelles:

- Gym Fit: 8h 15
- Gym Seniors: 9h 15
- Gym Tonic: 14h

Bel été à vous tous et surtout restez vigilants!

| les responsables

CLUB D'ATHLÉTISME DE COURTELARY

Enfin la reprise pour Sarah

Après plusieurs mois d'attente, Sarah Schindelholz a pu reprendre le chemin des stades. Samedi dernier, c'est à Alle qu'elle a participé à son premier meeting de la saison.

Météo superbe pour cette journée et des concurrents venus de toute la Suisse. Etant donné toutes les restrictions imposées par nos autorités à cause du Covid-19, un maximum de 220 athlètes et 80 accompagnants étaient autorisés à fouler le stade.

Pour la première saison dans sa nouvelle catégorie U20, Sarah a participé au disque et au poids.

Premier changement important pour elle: le poids est passé de 3 kg à 4 kg. Son lancer a atterri à 9,0 m.

Deuxième changement au disque: elle a fait évoluer sa technique. De base chaque athlète apprend à lancer le disque en commençant par une demi-rotation. Désormais, Sarah effectue la rotation complète, c'est-à-dire qu'elle va pouvoir donner plus de vitesse initiale à son disque. Grâce à cette nouvelle technique, son engin s'est envolé à 24,88 m.

Même après cette très longue période sans compétition, sa motivation est intacte et suite à ces résultats, elle peut envisager le reste de la saison en toute confiance et lancer encore plus loin!

Après le meeting, Sarah s'est confiée avec ces quelques mots:



Sarah Schindelholz (photo N. Schindelholz)

«Vraiment trop top de reprendre les meetings après tant de temps. Super ressenti dans les deux disciplines du jour, à savoir le disque de 1 kg dont la nouvelle technique se met gentiment en place et le poids pour lequel je passe

dans une nouvelle catégorie avec un nouveau poids de 4 kg»

A nos sponsors, membres et amis du CA Courtelary qui nous suivent de près ou de loin, nous souhaitons un bel été et de bonnes vacances. | aks

COURSE PÉDESTRE

La 21^e édition de la VCV reportée en... 21

Le comité d'organisation s'est réuni à la veille des vacances afin de fixer le sort de la 21^e édition de la VCV agendée au 5 septembre et a finalement décidé de la reporter

Ne pas prendre de risque...

Après avoir étudié un concept de protection minutieux, respectant les conditions sanitaires présentement imposées en marge de la pandémie, un concept allant jusqu'à la suppression du repas offert aux participants et de la cérémonie de remise des prix, en passant par toute une série de mesures contraignantes et sans doute difficiles à faire respecter, le comité a raisonnablement estimé qu'il valait mieux repousser cette édition 2020 à l'année prochaine.

Le comité de la VCV ne voulait pas d'une course au rabais. Au fil de ces 20 dernières années et au-delà de la course elle-même, la VCV a clairement démontré un côté festif et convivial auquel le comité ne souhaite nullement renoncer. Ainsi, comme bien d'autres manifestations sportives et culturelles dans la région et ailleurs, la VCV 2020 passe aussi à la trappe... corona oblige.

... mais offrir aux coureurs la possibilité de faire la course malgré tout

Conscient du fait que bien des coureurs, populaires, walkers et autres amoureux de la montagne étaient sans doute



Coureurs, populaires, walkers et autres amoureux de la montagne... la Combe-Grède et le Chasseral vous attendent malgré tout

déjà dans leurs startingblocks et attendaient de pouvoir s'inscrire à cette 21^e édition, le comité a décidé d'innover en offrant à chacune et chacun la possibilité de faire la course malgré tout.

Ainsi, durant trois semaines, soit du samedi 22 août au samedi 12 septembre, les intéressés pourront faire le parcours et communiquer leur temps aux organisateurs.

Sans finance d'inscription, sans chronométrage officiel, seul ou en groupes, ils auront ainsi la possibilité de battre leur

record personnel, de réaliser un objectif, de se lancer à l'assaut d'un nouveau défi ou simplement de tester leur forme du moment sur le parcours officiel qui, rappelons-le, est balisé de manière permanente.

Les intéressés trouveront toutes les informations utiles au sujet de cette expérience particulière et novatrice sur le site de la course www.coursecvcv.ch.

Gageons que cette formule inédite remportera un franc succès... dans l'attente de la vraie 21^e édition qui aura lieu elle... le 4 septembre 2021. | mw

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 10 au 16 juillet: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19h 15-19h 45

TRAMELAN

Du 10 au 16 juillet: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18h30-18h 45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500
Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

Réclame



bechtel-imprimerie.ch

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
rue du Marché 1

Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ
www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 1^{er} septembre: 15h 15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 5 septembre: 9h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 18 août: 16h30-17h 15

ORVIN centre du village
Mardi 18 août: 17h 45-19h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 21 août: 17h30-19h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 21 août: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Lundi 25 août: 16h30-19h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 21 août: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30 Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30 Ve: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6

Fermeture estivale: du 15 juillet au 11 août

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire: club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14h30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9h45 (jusqu'à 5 ans)

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER

collège
Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h 15-17 h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, réouverture du parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h 10
Gym Seniors: mercredi 9h 15-10h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h 15-21 h 15
60 francs/an
(étudiantes 30 francs/an)
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée.

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Mercredi, samedi et dimanche: 14h-18h: Histoire d'Os, remonter le temps dans les grottes du Jura du mercredi 20 mai au 20 septembre
032 941 14 54, musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER sur le Pont
Lundi à dimanche: 9h-20h
Septembre: 9h-19h
032 941 28 42

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU
TRAMELAN chemin du Château 30
Lundi à dimanche: 9h-20h
Du 24.8 au 6.9: 9h-19h
Caisse: 032 487 59 50
Buvette: 032 487 59 26

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 8 et du 9 août assuré par Nicolas Mermod et Stéphane Etique, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

Tarif des annonces
Sur demande ou sur www.bechtél-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

SAINT-IMIER, RENAN, SONVILIER ET VILLERET
Fermeture estivale: du 6 juillet au 17 juillet, atteignable au 032 942 44 82 pendant les heures d'ouverture de la municipalité

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Fermeture estivale: ouvert le matin uniquement du 13 juillet au 17 juillet, fermée totalement du 20 au 31 juillet, urgence: M. Klopfenstein 079 210 97 04 et M. Tschanz 079 634 01 13
Vendredi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vendredi: 8h-12h, 16h-18h
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Fermeture estivale: du 27 juillet au 9 août
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi: 8h-12h
Mardi: 8h-12h, 14h-17h
Jeudi: 8h-12h, 16h-18h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Fermeture estivale: du 17 juillet à midi au 3 août à 10h; coordonnées de l'ORP pour s'inscrire au chômage: rue du Quai 20, 2710 Tavannes, 031 636 17 00, heures d'ouverture: lu-je 8h-12h, 13h30-17h et vendredi 8h-12h, 13h30-16h30; urgence ou consultations de demandes de permis de construire en dépôt public: M. Tschäpät 079 674 51 02
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière, 032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique: 032 358 01 86
Lundi: 16h-18h (perm. maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charnière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août, urgence: 079 251 34 48
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Fermeture estivale: du 13 juillet au 7 août, 1^{re} ouverture: 10 août aux heures habituelles, urgence: M. Grosjean 079 411 15 87
Mardi: 16h-18h Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07, info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Fermeture estivale: du 13 juillet au 7 août, ouvert tous les matins uniquement de 8h à 11h45 sauf le jeudi, possibilité de fixer un rendez-vous en dehors de ces plages horaires; service de piquet atteignable pour les urgences (électricité, eau et gaz)
Lu-me: 8h-11h 45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h 45, 14h-16h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier CP 301
032 942 44 24, fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Fermeture estivale: du 13 juillet au 7 août, 1^{re} ouverture: 10 août aux heures habituelles, urgence: M. Grosjean 079 411 15 87
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h30-17h30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Fermeture estivale: du 20 juillet au 31 juillet
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00, fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER
Fermeture estivale: du 10 juillet à 12h au 3 août à 8h, urgence: M^{me} Jeanneret 079 590 77 36

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8h-12h, 13h30-16h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30
Mardi, mercredi et vendredi: 8h-12h
Place du Collège 1, 2615 Sonvilier
032 941 11 20, fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »: 032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »: 032 961 15 49

TRAMELAN
Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août, l'Hôtel de Ville et les Services techniques seront accessibles les matins de lundi, mardi, mercredi et jeudi. Ils seront fermés les après-midis ainsi que vendredi toute la journée. La déchetterie sera également fermée durant cette période, elle rouvrira le 10 août de 13h à 16h.
Lu-ma: 9h-11h 45, 14h-16h 45
Mercredi: 14h-16h 45
Jeudi: 9h-11h 45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h 45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99, fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Fermeture estivale: du 20 au 31 juillet, consultation des dossiers en publication: rendez-vous au 032 941 23 31, membres du conseil municipal en principe disponibles via le site internet
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24, 2613 Villeret
032 941 23 31, admin@villeret.ch
www.villeret.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

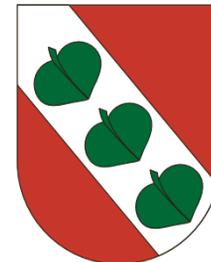
Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechteli-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Fabio De Tomi, Les Oeuches 1, 2606 Corgémont.

Emplacement: parcelle N° 629, au lieu-dit: « Grand-rue 48 », commune de Corgémont.

Projet: demande présentée après coup concernant le changement d'affectation d'une menuiserie en un local d'exposition pour voitures et atelier de réparation, aménagement d'une place d'exposition en pavés filtrants entre le bâtiment et la route cantonale et aménagement d'un logement de service au 1^{er} étage avec terrasse (accès escalier métallique extérieur), modifications des ouvertures (portes sectionnelles, fenêtres et Velux).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A1.

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Cortébert



Avis de construction / demande après travaux

Requérant: Weingart Jean-Michel, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.

Auteur du projet: Weingart Jean-Michel, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.

Propriétaire foncier: Weingart Jean-Michel et Christine, Sous l'Age 17, 2607 Cortébert.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout existante par une nouvelle pompe à chaleur air/eau installée à l'extérieur.

Lieu-dit: Sous l'Age 17.

Parcelle: 991.

Zone: H3.

Dimensions: selon plans déposés.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 3 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Courtelary



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Sapeurs-pompiers Centre-Vallon, La Planchette 4, 2608 Courtelary.

Emplacement: parcelle N° 55, au lieu-dit: « La Planchette 4 », commune de Courtelary.

Projet: remplacement et agrandissement d'une porte de garage du hangar des pompes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

COMMUNE BOURGEOISE DE COURTELARY

Convocation à l'assemblée ordinaire

qui aura lieu le

**vendredi 14 août 2020 à 18h30
à la cabane de Piémont**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 décembre 2019
2. Comptes 2019
3. Election d'une caissière avec entrée en fonction au 1^{er} janvier 2021
4. Election d'un ou d'une secrétaire
5. Rapport du président
6. Divers et imprévus

A la suite de cette assemblée, chacun est invité à partager une petite collation.

Courtelary, le 6 juillet 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Cormoret



Election municipale complémentaire

Nombre d'électeurs et d'électrices inscrits au registre des électeurs 372

Nombre de cartes de légitimation rentrées 127

Taux de participation 34 %

Nombre de bulletins rentrés 127
blancs 2
nuls 1

Bulletins valables 124

Est élue: (majorité absolue)

Valérie Jenzer avec 69 voix

A obtenu des voix

Basil Moser avec 55 voix

TOTAL,
soit le nombre de bulletins valables 124 voix

Cormoret, le 5 juillet 2020

La Commune de Cormoret

COMMUNE BOURGEOISE DE CORMORET

Assemblée bourgeoise

**Jeudi 27 août 2020 à 19h30
à la petite salle de la halle polyvalente
de Cormoret**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2019
2. Comptes 2019
3. Informations du président
4. Divers

Cormoret, le 6 juillet 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Orvin



Décisions en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune d'Orvin décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, excepté exploitation agricole et forestière

Sur les chemins qui bordent le bien-fonds N° 1708, depuis la route des Prés-d'Orvin

Interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, riverains autorisés

Sur le chemin de la Noire Combe, depuis les Prés-d'Orvin

Interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, excepté exploitation agricole et forestière

Sur le chemin forestier Sous les Roches, à partir des Oeuches à l'ouest sur environ 675 mètres, jusqu'à la prochaine intersection

Interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, riverains autorisés

Sur la Vieille Charrière en direction de « La Rougeolette », à partir de la bifurcation entre La Charrière et la Vieille Charrière

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Orvin, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Décisions (bis)

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéa 1 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune d'Orvin décide d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Interdiction de parquer (2.50)

- Sur la route des Prés-d'Orvin à partir de la Cantine Sous les Roches jusqu'à l'ancienne Poste, sur route communale, parcelles N°s 1564 et 2226
- Sur la route de l'Envers à partir du chemin de la Noire Combe jusqu'à limite communale Orvin/Nods, sur route communale, parcelle N° 1564

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Orvin, le 8 juillet 2020

Le Conseil municipal

Publication en matière de construction

Requérants: Erika et René Junker, Schulstrasse 34, 2563 Ipsach.

Auteur du projet: Peter Scheidegger, Zihlstrasse 48, 2560 Nidau.

Propriétaires fonciers: Erika et René Junker, Schulstrasse 34, 2563 Ipsach.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, renouvellement des fenêtres existantes, agrandissement de la fenêtre au rez-de-chaussée, construction d'une fenêtre de toit (78x98 cm), démolition de la cheminée, installation d'une citerne d'eau potable supplémentaire et renouvellement de la terrasse au bâtiment sis au lieu-dit « Les Plans-Dessous » N° 182g, sur la parcelle N° 1966 aux Prés-d'Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Dérogation: article 24 LAT.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 9 août 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Le bureau municipal étant fermé du 20 juillet 2020 au 7 août 2020, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 10 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, rte de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelles N°s 2469, 2470, 2471, 2472, 2503, 2531, 2532, 2537, 2561, 2583, 2588, 2589, 2597 et 2598, aux lieux-dits: « route d'Evillard » et « La Jore », commune d'Orvin.

Projet: pose de conduites souterraines pour l'alimentation en électricité des immeubles et installations actuellement alimentées par la ligne aérienne qui sera démontée, pose d'une cabine de distribution, pose et alimentation de nouveaux candélabres pour la route cantonale en remplacement des luminaires sur la ligne aérienne.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Réclame



Péry-La Heutte



Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 22 juin 2020

Conformément aux dispositions de notre règlement d'organisation, le procès-verbal est en dépôt public jusqu'au 31 août 2020. Pendant ce laps de temps, toute opposition peut être formée à ce sujet par écrit devant le Conseil municipal. (Dépôt légal de 30 jours, prolongé de 21 jours en raison de la fermeture du bureau municipal du 20 juillet au 7 août 2020).

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Nathalie Weber et Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Nathalie Weber et Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.

Auteur du projet: Gilles Maier, rue du Cairli 7, 2603 Péry.

Projet de construction: remplacement des fenêtres, stores et pose d'une baie vitrée. Rue du Cairli 7, 2603 Péry, parcelle N° 859, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: remplacement des fenêtres en bois par des nouvelles fenêtres en pvc de couleur blanche RAL 9016. Remplacement des stores de couleur grise RAL 7038. Pose d'une baie vitrée avec verre effet miroir dont 2 fenêtres à l'ouest et 3 fenêtres au sud.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Vanda et Michel Krähenbühl, rue Rière Ville 8, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Vanda et Michel Krähenbühl, rue Rière Ville 8, 2603 Péry.

Auteur du projet: Michel Krähenbühl, rue Rière Ville 8, 2603 Péry.

Projet de construction: pose d'un abri de jardin à 2m du fonds voisin. Rue Rière Ville 8, 2603 Péry, parcelle N° 884, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: pose d'un abri de jardin en bois naturel au nord de la parcelle. Longueur 2,62 m, largeur 2,52 m, hauteur 2,20 m. Toiture à 2 pans avec inclinaison de 19,3°.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: distance à la route communale Art. A145.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Moira et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.

Propriétaires fonciers: Moira et Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: Sébastien Villard, route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte.

Projet de construction: pose de nouvelles fenêtres. Route de Sonceboz 10A, 2604 La Heutte, parcelle N° 450, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: changement de 5 fenêtres en bois par des nouvelles fenêtres en pvc de couleur blanche. Changement d'une partie de la couverture de la façade en bois par des nouvelles lames ciment Portland Hardieplank en imitation bois de couleur RAL 7031. Grandeur 3600 x 180 x 8 mm.

Protection des eaux / eaux usées: néant.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 9 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Dora Adam-Walker, Winkel 3, 4515 Oberdorf.

Propriétaire foncier: Erbgemeinschaft Hans Walker, Dora Adam-Walker, Winkel 3, 4515 Oberdorf.

Auteur du projet: Guido Adam-Walker, Bauleiter, Winkel 3, 4515 Oberdorf.

Projet de construction: création de nouvelles fenêtres et velux. Champois de Sorvilier 263, 2603 Péry, parcelle N° 546, Hors zone.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: pose de 3 nouvelles fenêtres. Agrandissement d'une fenêtre existante sur la façade nord. Installation d'un velux sur la façade nord.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement en mini-step.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 2 août 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 3 juillet 2020

Le Conseil municipal

Renan



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 66 du règlement d'organisation de la commune de Renan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 30 juin 2020 est déposé publiquement au secrétariat municipal du 10 juillet au 10 août 2020.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuels recours en matière communale peuvent être formés par écrit auprès du Conseil municipal.

Renan, le 10 juillet 2020

Le Secrétaire municipal

Avis de construction

Requérants: Bossert Marco et Turrian-Bossert Nicole, rue des Etoblon 29, 2616 Renan.

Auteur du projet: Todeschini SA, Plein Soleil 18, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelles N° 404, rue des Etoblon 29, 2616 Renan.

Descriptif du projet: création de garages et places de parcs.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone H2.

Dérogations: art. 66 du RCC.

Objets protégés: –

Dépôt public: du 10 juillet au 11 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 10 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: B. Jean-Pascal, rue de l'Endroit 8, 2616 Renan.

Auteur du projet: Todeschini SA, Plein Soleil 18, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelles N° 415 et 618, rue de l'Endroit 8, 2616 Renan.

Descriptif du projet: création d'un garage pour 2 voitures avec buanderie, wc y compris fondations pour une future maison.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone H3.

Dérogations: art. 66 du RCC.

Objets protégés: –

Dépôt public: du 3 juillet au 4 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 3 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Romont



Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les vacances estivales, soit du lundi 20 juillet au lundi 10 août 2020, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous en appelant l'un des numéros suivants: 078 899 02 02 ou 079 228 79 77.

Romont, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Jana Grossenbacher, rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont.

Auteur du projet: Denis Grossenbacher, Le Chêne 3, 2732 Loveresse.

Propriétaire foncier: idem requérante.

Projet: démolition de la remise N° 26a et reconstruction du mur de soutènement existant avec fondation et briques de coffrage. Largeur et longueur inchangées. Modification de l'épaisseur: actuelle 15 cm, nouveau 30 cm.

Emplacement: parcelle N° 900, Zone H2, rue du Quart Derrière 26, 2538 Romont.

Dérogation requise: aucune.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 10 juillet 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Permis de construire 20-44

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Restaurant La Place, Muammer Kurucu, Place du Marché 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 199, Place du Marché 4, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: installation de store à bras articulés en façade nord avec éclairage LED intégré et appui verticaux démontables.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: zone mixte M1 C4b.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégés: bâtiment digne de protection.

Dépôt public: du 3 juillet 2020 au 3 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 juillet 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-32

Requérant / Maître d'ouvrage: Michel Meyer, rue du Pont 36b, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 1861, rue de la Briquetterie 11, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: déplacement et remplacement de la chaudière au gaz naturel et création d'un nouvelle sortie en toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dérogation: hauteur de la cheminée (ISCB 8/823.111/2.1).

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 10 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 10 juillet 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-34

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Audrey Galvan et Antoine Haller, Les Savagnières 96, 2610 Les Pontins.

Auteur du projet: Atelier d'architecture BÄR SA, rue de l'Ecluse 32, 2000 Neuchâtel.

Adresse du projet: BF 2018, Les Savagnières 96, 2610 Les Pontins.

Description du projet: modification des aménagements extérieurs.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 10 juillet 2020 au 10 août 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} juillet 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Villeret



Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les vacances d'été 2020, soit du lundi 20 au vendredi 31 juillet 2020, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal, rue Principale 24 à 2613 Villeret. Nous vous prions de prendre contact en téléphonant au 032 941 23 31, pour fixer rendez-vous.

Villeret, le 3 juillet 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 604, au lieu-dit: «A la Chauz d'Abel», commune de Villeret.

Projet: création d'une route forestière en groise destinée à l'exploitation sylvicole pour la préservation des sols et peuplements utilisés jusqu'ici pour le débardage du secteur avec aménagement d'une place à bois et d'une place de rebroussement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Parc éolien Mont-Crosin - Mont-Soleil - Montagne du droit».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2020

La Prêfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Michaël Sulzmann, La Closure 7, 2612 Cormoret.

Emplacement: parcelles N°s 562 et 805, au lieu-dit: «La fin des Raimboeufts», commune de Villeret.

Projet: demande déposée après-coup pour la pose de deux tuyaux de drainage avec raccordement dans la Suze pour l'assainissement de deux zones humides.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Réclame

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2020

La Prêfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier: Tauran Ariane, rue Neuve 58, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Pierre Gianoli architectes, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Projet: dépose des containers existants et remplacement par un couvert à véhicules (emprise au sol plus ou moins identique) et remplacement des revêtements de toiture et façade du volume en ouest.

Parcelle: parcelle N° 280, zone d'activités.

Emplacement: lieu-dit: rue du Brue 13, 2016 Villeret.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 10 août 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi-copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 7 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: Prysyl Werner, rue Jacques-René Fiechter 9, 2613 Villeret.

Projet: fermeture et alignement du mur, pose de deux fenêtres ainsi que remplacement d'une porte par une fenêtre sur la façade nord-est, remplacement d'une porte par une fenêtre et agrandissement d'une porte sur la façade nord-ouest.

Parcelle: parcelle N° 253, zone village.

Emplacement: lieu-dit: rue Jacques-René Fiechter 9, 2016 Villeret.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 10 août 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi-copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 7 juillet 2020

Le Secrétariat municipal

Canton de Berne



CORONAVIRUS

Quarantaine obligatoire pour les personnes en provenance de zones à risque

C'est le lundi 6 juillet 2020 qu'est entré en vigueur l'obligation de se mettre en quarantaine imposée aux personnes en provenance d'un État ou d'une zone présentant un risque élevé d'infection par le coronavirus. Les voyageurs concernés doivent se rendre immédiatement dans leur logement ou dans un autre hébergement adapté et y rester en permanence durant dix jours. Ils sont tenus de signaler leur arrivée en Suisse dans les deux jours. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a mis en ligne un formulaire Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre à cet effet. Le non-respect de cette quarantaine est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 francs. Des informations supplémentaires sur la quarantaine sont disponibles sur le site de l'OFSP.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

RENCONTRE AVEC LES MÉDIAS DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EVI ALLEMANN

Des services de qualité pour la population et l'économie

La conseillère d'État Evi Allemann tire un bilan intermédiaire positif après deux ans de mandat. À mi-législature, des étapes importantes ont été franchies et de nouveaux objectifs ont été fixés. La directrice de l'intérieur et de la justice insiste sur l'importance d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs. Le but est de fournir des services de haute qualité à la population et à l'économie.

La conseillère d'État Evi Allemann est à la tête de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) depuis deux ans environ. Grâce aux services assurés par ses offices, la DIJ apporte une contribution importante au bon fonctionnement de l'État, de l'économie et de la société dans le canton de Berne. À l'occasion de son bilan intermédiaire de mi-législature, Evi Allemann est revenue sur les projets en cours dans six domaines: territoire, communes, famille, droit, religion et numérisation. Elle voit cette diversité des thèmes comme une chance: «La DIJ contribue à façonner le canton aux plans économique, social et écologique. Son action s'inscrit dans le droit fil du développement durable – un objectif que poursuit le Conseil-exécutif dans son programme gouvernemental de législature 2019 à 2022.»

De bons projets sur les rails

Pour la conseillère d'État, Berne est un canton favorable aux familles et elle souhaite continuer à œuvrer dans ce sens. C'est pourquoi les primes d'assurance-maladie des familles seront réduites de 30 millions de francs supplémentaires par an à partir de 2021. Une première tranche de 23 millions de francs a déjà été débloquée en 2020. C'est la DIJ qui avait du reste préparé la décision du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Pour ce qui est des enfants et des jeunes ayant des besoins de protection particuliers, ils devraient bénéficier d'une meilleure assistance à partir de 2022 grâce à une réforme d'envergure pilotée par la DIJ pour améliorer le pilotage des prestations par le canton.

En tant que responsable de l'aménagement du territoire, Evi Allemann considère que la mise en œuvre de l'urbanisation interne aux plans cantonal et communal est un enjeu important. Son objectif est de permettre des développements en aménageant judicieusement le territoire. Pour réussir cette politique, il est nécessaire d'y associer l'ensemble des acteurs.

Au sein du groupe de contact Aménagement, la DIJ et l'Association des communes bernoises recherchent ensemble des moyens de simplifier et d'accélérer la procédure d'aménagement. La nouvelle vision de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, qui définira les orientations dans le domaine des fusions de communes, fait elle aussi l'objet d'un processus participatif.

La conseillère d'État Evi Allemann souhaite être à l'écoute des citoyennes et des citoyens. Les services spécialisés de la DIJ s'attachent du reste à améliorer constamment la qualité de leurs prestations.

Le slogan de la Direction, «Agir à l'ère numérique, tout simplement», traduit sa volonté de développer en continu de nouvelles offres numériques pour l'économie et la société, comme la procédure électronique d'octroi du permis de construire, la demande en ligne de réduction de prime d'assurance-maladie ou l'accès aux géoinformations.

Direction de l'intérieur et de la justice

L'EMPLOI DANS LE CANTON DE BERNE EN JUIN 2020

Recul réjouissant du chômage

Le nombre de chômeurs a baissé en juin dans le canton de Berne (-521 personnes, à 14 453). Le taux de chômage est passé de 2,6% à 2,5% (Suisse: de 3,4% à 3,2%). Après la forte hausse des mois précédents due à la crise du coronavirus, le chômage est stable ou en recul en juin dans tous les secteurs. L'amélioration la plus forte s'observe dans l'hôtellerie-restauration et la construction. Corrigé des variations saisonnières, le chômage est resté constant dans le canton de Berne. L'assouplissement des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus ont entraîné une détente sur le marché de l'emploi. En juin, tous les secteurs affichent des chiffres du chômage en recul ou stables. Pour des raisons saisonnières, l'hôtellerie-restauration et la construction sont les branches où l'augmentation de la demande de main d'œuvre est la plus forte.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage est resté stable par rapport au mois précédent. Son taux s'est établi à 2,8% en juin (lire les explications dans l'encadré).

Le taux de chômage a reculé dans huit des dix arrondissements administratifs. Il est resté stable dans les arrondissements de Bienne et du Jura bernois. Il s'inscrit dans une fourchette allant de 1,4% (Frutigen-Bas-Simmental) à 4,2% (Bienne).

Fin juin 2020, le canton de Berne comptait 5241 chômeurs de plus qu'à fin juin 2019.

En raison de la situation extraordinaire, 198 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 1564 personnes (contre 522 demandes pour 4803 personnes en mai).

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Préresse

• Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

• cartes de visite • carte • faire-part de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, formulaires • papillons, affiches • enveloppes • brochures, livrets, blocs • calendriers

Impression numérique

• Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs, de la carte de visite au format A3+

**Feuille
d'Avis
du District
de Courtelary**

032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

imprimerie

bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtels-imprimerie.ch